

CEPE

Centre d'étude sur la
pauvreté et l'exclusion



INFLUENCE DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET DES POLITIQUES FISCALES SUR LA PAUVRETÉ AU FIL DU TEMPS

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion

Direction de la recherche

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 646-0425, poste 34603

Télécopieur : 418 644-1299

Courriel : cepe@mtess.gouv.qc.ca

On peut consulter ce document sur le site Web du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CÉPE) à l'adresse suivante : mtess.gouv.qc.ca/cepe/. Sa reproduction totale ou partielle est autorisée, à la condition que la source soit mentionnée.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
ISBN 978-2-550-81163-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES GRAPHIQUES	IV
LISTE DES TABLEAUX	IV
PRÉSENTATION	5
1. PAUVRETÉ ET CONJONCTURE ÉCONOMIQUE : ÉTAT DES LIEUX	7
1.1 RECENSION DES ÉCRITS	7
1.2 ESTIMATION	9
1.2.1 Sources de données et variables explicatives	9
1.2.2 Résultats	13
2. MÉTAMORPHOSE DE LA COMPOSITION DES UNITÉS FAMILIALES	17
3. DES VISIONS DIFFÉRENTES DE L'IMPACT DES POLITIQUES FISCALES SUR LA PAUVRETÉ	19
3.1 METTRE L'ACCENT SUR LA TARIFICATION ET L'IMPÔT INDIRECT : UNE ORIENTATION CONTROVERSÉE	19
3.2 SOLIDARISER PAR LA FISCALITÉ ET LES SERVICES PUBLICS : UN CHANGEMENT DE CAP	22
3.3 ÉLARGIR LA PALETTE DES INTERVENTIONS : UNE CONVERGENCE DE POINTS DE VUE	24
CONCLUSION	27
BIBLIOGRAPHIE	29
ANNEXE 1	32
MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DU CÉPE	34

LISTE

DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1	Évolution du taux de faible revenu des personnes (SFR-API) et du taux de chômage, Québec, 1976-2014	10
GRAPHIQUE 2	Évolution du revenu de marché moyen (\$2014) et du taux de faible revenu (SFR API), Québec, 1976-2014	11
GRAPHIQUE 3	Évolution du taux de faible revenu et du coefficient de Gini pour les revenus de marché, 1976-2014	12
GRAPHIQUE 4	Évolution des paiements de transfert médian (\$2014) et du taux de faible revenu (SFR API), Québec, 1976-2014	13
GRAPHIQUE 5	Évolution de la population selon le type d'unité familiale, Québec, 1976-2014, 1976=100	17
TABLEAU 1	Impact des variables du modèle sur le taux de faible revenu	15
TABLEAU 2	Effet de la structure familiale sur le taux de faible revenu, personnes de moins de 65 ans, Québec	18



PRÉSENTATION

Dans la foulée de la publication du rapport produit par la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, dont l'une des principales recommandations repose sur le principe d'une augmentation des tarifs et des taxes à la consommation qui compenseraient une baisse de l'impôt sur le revenu (changement sur le plan du dosage des modes d'imposition) favoriserait la croissance économique, nous nous sommes intéressés à la question de la relation entre croissance économique et pauvreté.

Au cours des dernières décennies, les questions relatives à la distribution des revenus, à la croissance économique et à la pauvreté ont été à l'avant-scène en raison, notamment, des efforts des gouvernements pour lutter contre la pauvreté. Dans la foulée de la déclaration de « guerre contre la pauvreté » qu'a faite le président américain Lyndon B. Johnson en 1964, de nombreux chercheurs se sont intéressés à la relation entre croissance économique et pauvreté.

Historiquement, la croissance économique a souvent été perçue comme un important facteur de réduction de la pauvreté. Elle engendrait des perspectives d'emploi qui profitaient plus aux pauvres qu'aux riches. En effet, les personnes les plus vulnérables étaient davantage touchées par le chômage en période de ralentissement économique, alors que l'inverse se produisait en période de croissance économique, ce qui contribuait à la réduction des inégalités de revenus et, par le fait même, de la pauvreté.

Toutefois, la relation entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté semble s'être atténué avec le temps. À titre illustratif, Blank et Card (1993) ont constaté que, aux États-Unis, durant la période allant de 1950 à 1970, toute réduction de 1 point de pourcentage du taux de chômage s'est traduite par un recul de 1 point de pourcentage du taux de faible revenu. Ils ont par contre constaté que, pendant la période d'expansion dans les années 1980 (1983-1989), le taux de chômage s'est contracté de 4 points de pourcentage, tandis que le taux de faible revenu n'a reculé que modestement.

Les auteurs ont souligné que de nombreux facteurs peuvent être à l'origine de ce phénomène. Ils ont notamment noté que :

- Les changements qui se sont produits quant à la composition des unités familiales (recrudescence de la monoparentalité, par exemple) ont joué un rôle non négligeable. Ils ont estimé que ces changements se sont traduits par une diminution de l'ordre de 14 % des revenus des unités familiales. Par ailleurs, selon eux, si la composition des unités familiales dans la société avait été constante dans le temps, les unités se situant dans les quintiles de revenus les moins élevés auraient vu leur revenu augmenter, tandis que les unités se situant dans le quintile le plus élevé auraient vu leur revenu diminuer.
- La transformation du marché du travail qui s'est opérée au cours de ces décennies peut également avoir joué un rôle. Les auteurs constatent que la répartition de la rémunération s'est dispersée fortement, traduisant ainsi des gains de productivité en faveur des quintiles supérieurs de revenu et au détriment des quintiles inférieurs. Cette tendance n'est pas étrangère à la théorie voulant que les changements technologiques ont favorisé les travailleurs hautement qualifiés au détriment de ceux relativement moins qualifiés, pour qui la demande de main-d'œuvre est beaucoup plus cyclique.
- Enfin, les auteurs ont constaté que le salaire réel des travailleurs faiblement rémunérés a diminué au cours de la période d'expansion des années 1980, alors que celui des travailleurs ayant une rémunération supérieure a augmenté au cours de cette même période.

Plus récemment, la crise financière qui a marqué l'économie mondiale a eu des répercussions à géométrie variable sur la pauvreté dans les sociétés industrialisées. Les politiques économiques mises en œuvre par les gouvernements ont soit exacerbé, soit atténué les difficultés vécues par les plus démunis. À titre illustratif, la Grèce, avec une politique de resserrement budgétaire en pleine crise économique, a vu son taux de chômage exploser (il est passé de 7,8 % en 2008 à 17,9 % en 2011). De son côté, le Québec, avec une politique économique visant à stimuler l'économie, s'en est tiré avec moins de dommages, le taux de chômage ayant plus ou moins changé (il est passé de 7,3 % en 2008 à 7,8 % en 2011).

Comprendre la relation entre la croissance économique et la pauvreté est important étant donné que la pierre d'assise des nombreuses mesures et stratégies adoptées au Québec et dans nombre de pays occidentaux pour lutter contre la pauvreté s'articule autour de l'intégration au marché du travail. Ces mesures et stratégies s'appuient souvent sur l'idée qu'une croissance économique vigoureuse se traduira nécessairement par un recul de la pauvreté. Or, bien que la relation de cause à effet entre la croissance économique et le recul de la pauvreté ait pu être relativement robuste il y a quelques décennies, on peut s'interroger sur celle-ci à la lumière de récentes observations, notamment en regard de l'incidence des inégalités de revenus sur la croissance économique et la pauvreté. Comme le mentionne Bourguignon (2004), les économistes conviennent de fait en général que la croissance est essentielle pour réduire la pauvreté, à la condition que la répartition des revenus reste plus ou moins constante. Certaines études montrent en effet qu'une augmentation des inégalités de revenus se traduit par une augmentation de la pauvreté. C'est donc dire que les effets de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté peuvent être annulés en présence d'une croissance des inégalités de revenus.

Par ailleurs, en raison des politiques publiques et de l'environnement institutionnel propre à chaque pays, le lien de causalité entre croissance économique et diminution de la pauvreté peut varier grandement d'un pays à l'autre. On constate ainsi que croissance économique peut ne pas aller de pair avec réduction de la pauvreté. En nous intéressant au lien entre croissance économique, pauvreté et inégalités de revenus au Québec, nous tenterons de mieux cerner l'impact de la croissance économique et des inégalités de revenus sur l'évolution de la pauvreté au fil du temps et, ainsi, de voir à quel point la croissance économique contribue à la lutte contre la pauvreté. Cette démarche est d'autant plus importante dans la mesure où la prospérité économique figure souvent comme l'élément central des politiques visant à combattre la pauvreté.

Dans le cadre de nos travaux, la notion de « pauvreté » renvoie à la pauvreté économique ou monétaire dans le sens où la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale fait surtout référence au revenu (CÉPE 2009).

Outre l'influence du contexte macroéconomique sur la pauvreté, nous aborderons également la question de la transformation de la composition des unités familiales au cours des dernières décennies et son impact sur la pauvreté. Bien entendu, nous aurions pu accorder une attention particulière à d'autres changements structurels qui se sont produits dans la société (le vieillissement de la population, par exemple). Nous avons retenu celui-ci, car il nous permettait d'illustrer de façon simple le fait que la relation entre croissance économique et pauvreté est souvent plus complexe que ce qu'on pourrait imaginer.

Enfin, compte tenu des enjeux que soulève le dosage des modes d'imposition pour les moins nantis de notre société proposé par la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, nous aborderons cette question dans la dernière partie de ce document. Les conclusions qui se dégagent de cette analyse et les avenues de recherche qui pourraient être privilégiées feront l'objet d'une discussion dans la dernière section.

1. PAUVRETÉ ET CONJONCTURE ÉCONOMIQUE : ÉTAT DES LIEUX

1.1 RECENSION DES ÉCRITS

Il convient de mentionner que, outre celle de Cousineau (2009), il existe très peu d'études récentes qui traitent de la relation entre la croissance économique et la pauvreté. En effet, la plupart des études empiriques récentes, à l'instar de celles de Duclos et Bibi (2010 et 2011) ou encore celles de Makdissi et Wodon (2004) et de Makdissi, Therrien et Wodon (2006), portent beaucoup plus sur les effets redistributifs et les effets nets des politiques publiques.

Ces dernières années, les chercheurs se sont surtout penchés sur la relation entre les inégalités de revenus et la croissance économique, stimulés par les répercussions possibles de la crise financière survenue en 2008. Néanmoins, il n'en demeure pas moins qu'au fil du temps, nombre de recherches ont visé à savoir comment la croissance économique contribue à la réduction de la pauvreté. Comme le souligne Cousineau (2009), on distingue que le cheminement des travaux a évolué en trois étapes.

Les premiers travaux qui se sont intéressés à la relation entre la croissance économique et la pauvreté ont eu lieu entre les années 1960 et le milieu des années 1980. Les chercheurs les ayant menés, soit Anderson (1964), Gallaway (1965), Aaron (1967), Perl et Solnik (1971), Thornton, Agnello et Link (1978), Hirsh (1981 et 1985), Gottschalk et Danziger (1984) et Blank et Blinder (1986), tentaient de montrer que la pauvreté est fonction de certaines variables relatives au cycle économique (taux de chômage, revenu moyen ou médian, transferts gouvernementaux, taux d'emploi, variation du produit intérieur brut [PIB] ou du produit intérieur brut par habitant, etc.). Ces travaux permettaient de conclure que, à divers degrés et pour divers groupes de la société, il y a une relation inverse entre la croissance économique et la pauvreté.

La période allant du milieu des années 1980 jusqu'au milieu des années 1990 a donné lieu à une nouvelle série de travaux en raison principalement du fait que la relation entre croissance économique et pauvreté semblait avoir perdu de l'importance au cours de la période de prospérité économique (1983-1990) qui a suivi la récession de 1981-1982. Au terme de leurs travaux, Cutler et Fratz (1991), Blank (1993), Tobin (1994) et Powers (1995) en sont arrivés à la conclusion qu'il y a eu une rupture de la relation entre la croissance économique et la pauvreté aux États-Unis entre 1983 et le début des années 1990. Alors que l'on assistait à une diminution du taux de chômage depuis la reprise ayant suivi la récession de 1981-1982, les taux de pauvreté continuaient de progresser. Dans le cadre d'une actualisation de leurs travaux sur la relation entre la croissance économique et la pauvreté, Blank et Card (1994) ont intégré à leur modèle une variable relative aux inégalités de revenus comme variable explicative. Les auteurs ont conclu que l'effet de la croissance économique sur la pauvreté dans les années 1980 aux États-Unis a été atténué par l'accentuation de la dispersion des salaires au cours de cette période de même que par la stagnation des salaires médians. C'est donc dire que l'atténuation du lien entre la croissance économique et la pauvreté constatée au cours des années 1980 est la conséquence de la faible hausse de la productivité (stagnation des salaires médians), conjuguée à la hausse des inégalités de revenus. En somme, les auteurs ont conclu que l'effet de la baisse du taux de chômage a tout simplement été masqué par ces deux phénomènes.

Pour leur part, Hoynes, Page et Stevens (2006) ont examiné la relation entre la croissance économique et la pauvreté aux États-Unis durant la période allant de 1967 à 2003. Pour ce faire, ils ont retenu comme variables explicatives de l'évolution du taux de faible revenu le taux de chômage, le salaire médian et une variable relative aux inégalités de revenus correspondant au rapport entre le salaire médian et le salaire des ménages se situant dans le premier quintile. Leurs résultats ont indiqué que le taux de chômage a eu une influence sur le taux de faible revenu. Toutefois, cette influence a varié en fonction des périodes d'analyse couvertes. En fait, l'impact de la conjoncture a été plus important durant la période couvrant les années antérieures à 1990 (réduction de près

de 1 point de pourcentage du taux de faible revenu pour toute baisse de 1 point de pourcentage du taux de chômage). Les auteurs ont constaté que, à partir de 1980, cet effet a diminué de près de la moitié. De même, selon leurs résultats, toute hausse du salaire médian a contribué à diminuer la pauvreté, tandis que tout accroissement des inégalités de revenus l'a exacerbée. Enfin, les auteurs se sont intéressés à l'incidence sur la pauvreté de la participation accrue des femmes au marché du travail. Leurs résultats ont montré que cette participation s'est traduite par une pression à la baisse sur le taux de faible revenu. Toutefois, cet impact a été observé uniquement à partir des années 1980.

Les résultats de cette étude ont ouvert la voie à une nouvelle avenue de recherche où les inégalités de revenus jouent un rôle important dans la relation entre croissance économique et pauvreté. À cet égard, Bourguignon (2003) a confirmé l'idée que la croissance économique à elle seule ne peut influencer la pauvreté. D'après lui, ne pas tenir compte de l'effet des inégalités de revenus sur la pauvreté influence à la baisse le pouvoir explicatif des modèles économétriques. Selon ses estimations, l'augmentation des inégalités d'un écart type se traduit par une hausse de 1 point de pourcentage du taux de faible revenu. C'est donc dire que les modèles qui ne retiennent pas les inégalités de revenus comme variable explicative peuvent sous-estimer ou surestimer l'importance de la croissance économique comme facteur de réduction de la pauvreté selon que l'on soit en présence d'une diminution ou d'une augmentation des inégalités. En somme, la diminution de la pauvreté sera d'autant plus élevée dans les pays où la croissance des revenus sera vigoureuse, le tout conjugué à des inégalités de revenus stable dans le temps ou en diminution. Pour en arriver à ces conclusions, l'auteur s'appuie sur des données concernant une vingtaine de pays en voie de développement qui en sont à divers stades de leur évolution sur le plan économique. Par ailleurs, les travaux de Freeman (2001) corroborent le lien entre la pauvreté et les revenus d'emploi, les inégalités de revenus et la croissance économique. En somme, la croissance économique favorise la diminution de la pauvreté, tandis que l'augmentation des inégalités influence à la hausse la pauvreté.

Dans son analyse portant sur les déterminants de la pauvreté, Cousineau (2009) s'est inspiré largement des travaux de Blank et Blinder (1986), Blank et Card (1993) et Freeman (2001), qu'il a appliqués à la situation du Québec et du Canada. Il s'est intéressé plus particulièrement aux familles de deux personnes ou plus, parce que c'est chez ces familles que les baisses de la pauvreté ont été les plus marquées au Québec. En analysant la période allant de 1976 à 2006 et en s'appuyant sur les seuils de faible revenu avant impôts établis par Statistique Canada, l'auteur a tenté d'expliquer l'évolution de la pauvreté en tenant compte du revenu médian des familles, d'une mesure de l'évolution des inégalités de revenus (coefficient de Gini), du taux d'emploi, des transferts gouvernementaux et d'une variable de tendance. Les résultats de ses estimations ont montré que pour la période 1976 à 1989, les transferts gouvernementaux et quelques facteurs exogènes indirectement pris en compte par le terme de tendance (investissements en éducation, investissements en santé, etc.) ont été à l'origine de la baisse de la pauvreté observée au Québec (-4,7 points de pourcentage). Ce qui explique 76 % de la diminution observée de la pauvreté au cours de cette période. Les résultats ont aussi montré que, au cours de la période allant de 1989 à 1996, l'atonie du marché du travail et la hausse des inégalités de revenus ont été à l'origine de la hausse des taux de faible revenu au Québec (+7 points de pourcentage). Ces deux variables permettent en effet d'expliquer 73 % de la hausse de la pauvreté observée au Québec au cours de cette période. Ceci n'est guère étonnant étant donné que l'économie a été marquée par une récession et que la reprise s'est fait attendre. Enfin, l'auteur a constaté que le déclin rapide de la pauvreté de 1996 à 2006 (-8,7 points de pourcentage) est à 60 % attribuable au fait que la pauvreté a renoué ses liens avec la croissance économique et, qu'au même moment, les inégalités de revenus s'apaisaient.

L'OCDE (2005) s'est également penchée sur la relation entre la croissance économique et la pauvreté. L'organisation a souligné que le niveau de réduction de la pauvreté dépend de la croissance des revenus moyens, des inégalités de revenus et de l'évolution dans le temps de ces inégalités. En particulier, elle a mentionné que la littérature sur le sujet indique que la réduction de la pauvreté

sera d'autant plus forte dans les pays où la croissance des revenus est la plus forte, mais à la condition que les inégalités de revenus dans ces mêmes pays soient faibles et que la distribution de la richesse y soit équitable (égalitaire).

Par ailleurs, en raison des répercussions que la crise financière a eues sur les inégalités de revenus et de ses possibles retombées sur la pauvreté, de nombreux chercheurs se sont mis à s'intéresser à l'impact des inégalités de revenus sur la croissance économique et la pauvreté. À ce sujet, l'OCDE a publié de nombreuses études (en 2008, en 2011, en 2012, en 2014 et en 2015) dans lesquelles elle a souligné que la croissance des inégalités de revenus a un impact négatif sur la croissance économique à long terme. Dans son étude publiée en 2015, l'OCDE a indiqué que, selon ses estimations, l'augmentation des inégalités de 1985 à 2005 aurait retranché 4,7 points de pourcentage à la croissance économique de 1990 à 2010. Elle a aussi précisé que la principale cause à l'origine de cette situation aurait été l'écart grandissant entre les revenus des ménages à faible revenu (premier 40 % de la distribution des revenus) et les revenus des autres unités familiales.

En somme, les résultats des recherches empiriques qui s'intéressent plus particulièrement à la relation entre la croissance économique et la pauvreté au cours des dernières décennies montrent que la croissance économique a eu un effet sur l'évolution de la pauvreté, mais que cette relation a pu être teintée par la recrudescence des inégalités de revenus qui a marqué cette période. À notre connaissance, seul Cousineau (2009) s'est intéressé à cette question pour le Québec et nous sommes d'avis que revisiter cette question est d'intérêt compte tenu des développements économiques qui ont eu lieu depuis 2006.

1.2 ESTIMATION

1.2.1 Sources de données et variables explicatives

Nos analyses reposent sur un amalgame de données tirées d'enquêtes menées par Statistique Canada, à savoir l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) [éditions de 1976 à 1992], une combinaison de l'EFC et de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) [éditions de 1993 à 1997], l'EDTR (éditions de 1998 à 2011) et l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) [éditions à partir de 2012¹].

Les seuils de faible revenu après impôts (SFR-API) établis par Statistique Canada ont été utilisés comme seuil de faible revenu. Ce choix s'explique par le fait que ces données sont disponibles sur une longue période de temps (de 1976 à 2014) et que l'utilisation que ces seuils nous permet d'observer l'évolution de la pauvreté sur plusieurs décennies qui couvrent plusieurs cycles économiques. Bien que le CÉPE ait recommandé d'utiliser la mesure du panier de consommation (MPC) pour analyser les situations de faible revenu sous l'angle de la couverture des besoins de base, nous n'avons pas retenu cette approche en raison du fait que cela ne nous aurait permis d'analyser le phénomène unissant la pauvreté et la conjoncture économique que sur une courte période (2002-2014).

Afin d'estimer l'impact des fluctuations économiques sur la pauvreté, nous avons retenu quatre facteurs explicatifs le plus souvent cités dans la littérature : une variable servant à illustrer l'effet de la conjoncture économique, une variable liée aux revenus de travail et une variable liée aux inégalités de revenus, auxquelles nous avons ajouté une variable permettant d'illustrer l'effet des politiques publiques.

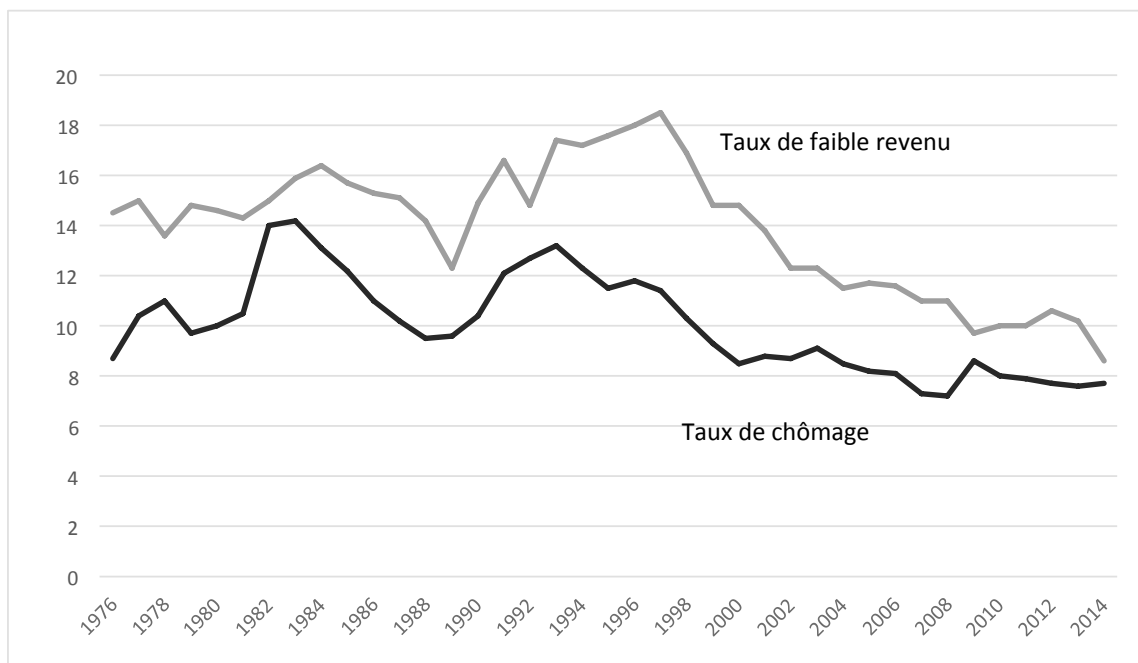
¹ L'ensemble des tableaux de données peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www5.statcan.gc.ca/subject-sujet/resultat-resultat?pid=3868&tid=3874&lang=fra&type=ARRAY&sortType=1&pageNum=0>.

Comme variable servant à illustrer l'effet de la conjoncture économique, nous avons retenu le taux de chômage chez la population de 15 ans et plus. Ce choix repose sur le fait que cette variable est amplement utilisée dans la littérature. Également, cette variable témoigne de la vigueur de l'activité économique, étant donné qu'elle est fortement corrélée avec la croissance économique telle que mesurée par le PIB. Enfin, ajoutons que les différents plans d'action gouvernementaux pour lutter contre la pauvreté au Québec ont comme pierre d'assise l'intégration au marché du travail. L'utilisation du taux de chômage chez la population de 15 ans et plus comme variable servant à illustrer l'effet de la croissance économique est ainsi pertinente dans l'optique de mesurer le bien-fondé d'une telle approche.

Depuis 1976, le taux de faible revenu des personnes a évolué en phase avec le taux de chômage. Les récessions du début des années 1980 et 1990 ont été accompagnées d'une hausse de la pauvreté, alors que les périodes de reprise et d'expansion économique ont été marquées par un recul du taux de faible revenu. En fait, depuis le sommet atteint en 1997 (18,5 %), le taux de faible revenu a diminué de 9,9 points de pourcentage pour atteindre 8,6 % en 2014. Toutefois, on remarque que le taux de faible revenu réagit avec un décalage de plus en plus important à la suite de la reprise économique. En effet, le taux de faible revenu a repris sa tendance à la baisse une année après celle du taux de chômage à la suite de la récession de 1981-1982, tandis qu'il a repris une tendance à la baisse quatre ans (1998) après celle du taux de chômage (1994) à la suite de la récession de 1991-1992. C'est donc dire que l'effet de la récession de 1991-1992 s'est fait sentir plus durablement que l'effet de la récession de 1981-1982.

GRAPHIQUE 1

ÉVOLUTION DU TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES (SFR-API) ET DU TAUX DE CHÔMAGE, QUÉBEC, 1976-2014



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active (taux de chômage) et tableaux CANSIM 206-0041 et 206-0042.

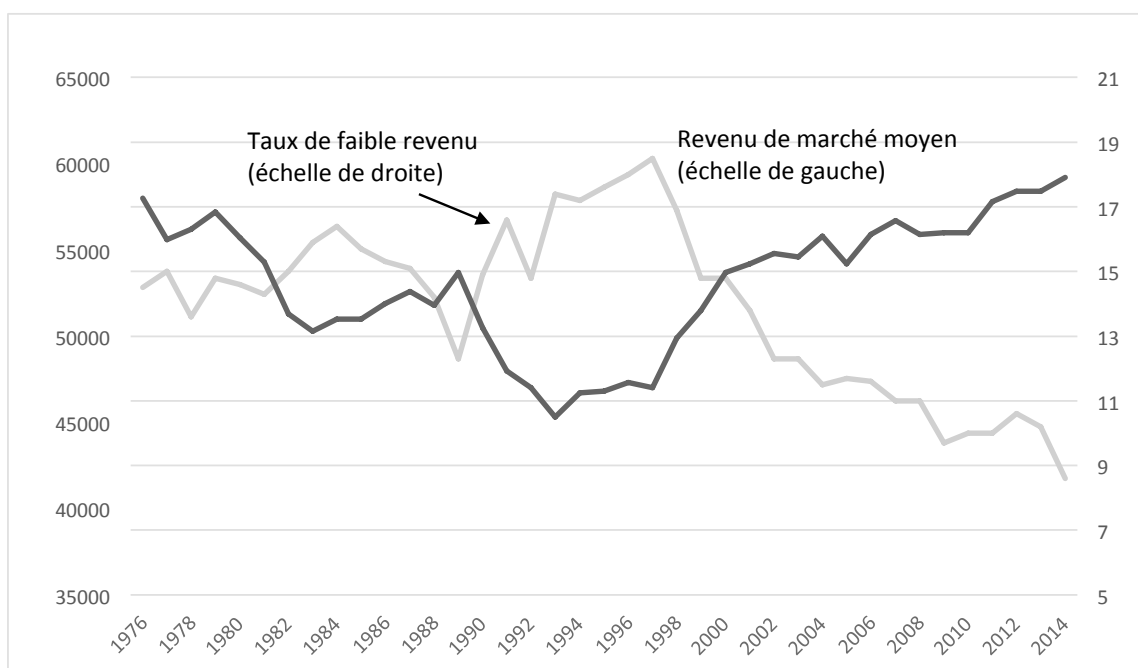
Le choix de retenir une variable liée aux revenus de travail repose sur l'idée que, dans un monde où les seuils de faible revenu varieraient au rythme de l'inflation, toutes variations des revenus familiaux supérieures à l'inflation entraîneraient une diminution de la pauvreté. Comme le souligne

Cousineau (2009), ceci se traduirait par un déplacement vers la droite de la distribution des revenus et équivaldrait à un déplacement vers la gauche du seuil de faible revenu par rapport à une répartition des revenus inchangée.

Le graphique 2 présente l'évolution du taux de faible revenu et du revenu de marché moyen² au Québec de 1976 à 2014. D'emblée, on remarque qu'en 2014, la valeur du revenu de marché n'était que légèrement supérieure à sa valeur de 1976. Les récessions du début des années 1980 et 1990 ont fortement fait diminuer sa valeur. Quoi qu'il en soit, on a assisté depuis le milieu des années 1990 à un accroissement des revenus de ce type, accroissement qui s'est accompagné d'un repli marqué de la pauvreté, notamment de 1997 à 2004.

GRAPHIQUE 2

ÉVOLUTION DU REVENU DE MARCHÉ MOYEN (\$2014) ET
DU TAUX DE FAIBLE REVENU (SFR API), QUÉBEC, 1976-2014



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active (taux de chômage) et Statistique Canada : tableaux CANSIM 206-0041 et 206-0011.

Par ailleurs, le choix de retenir une variable liée aux inégalités de revenus a été motivé par le fait que cette question prend une place de plus en plus importante dans la recherche. En effet, comme l'ont souligné de nombreuses études, les inégalités de revenus ont joué un rôle non négligeable dans l'évolution de la pauvreté à travers le temps. Certains résultats de recherche montrent qu'une augmentation des inégalités de revenus a eu un impact négatif à la fois sur la pauvreté et sur la croissance économique. Nous avons aussi retenu une telle variable en raison du fait que la littérature scientifique sur le sujet a montré que la progression des salaires a été beaucoup plus marquée pour la main-d'œuvre hautement qualifiée que pour la main-d'œuvre peu qualifiée. Ceci s'expliquerait principalement par le fait que les changements technologiques ayant marqué les années 1980 et 1990 auraient favorisé le premier groupe au détriment du second, notamment à partir du milieu des années 1990. Dès lors, toutes choses étant égales par ailleurs, une poussée des inégalités pourrait faire pression à la hausse sur la pauvreté.

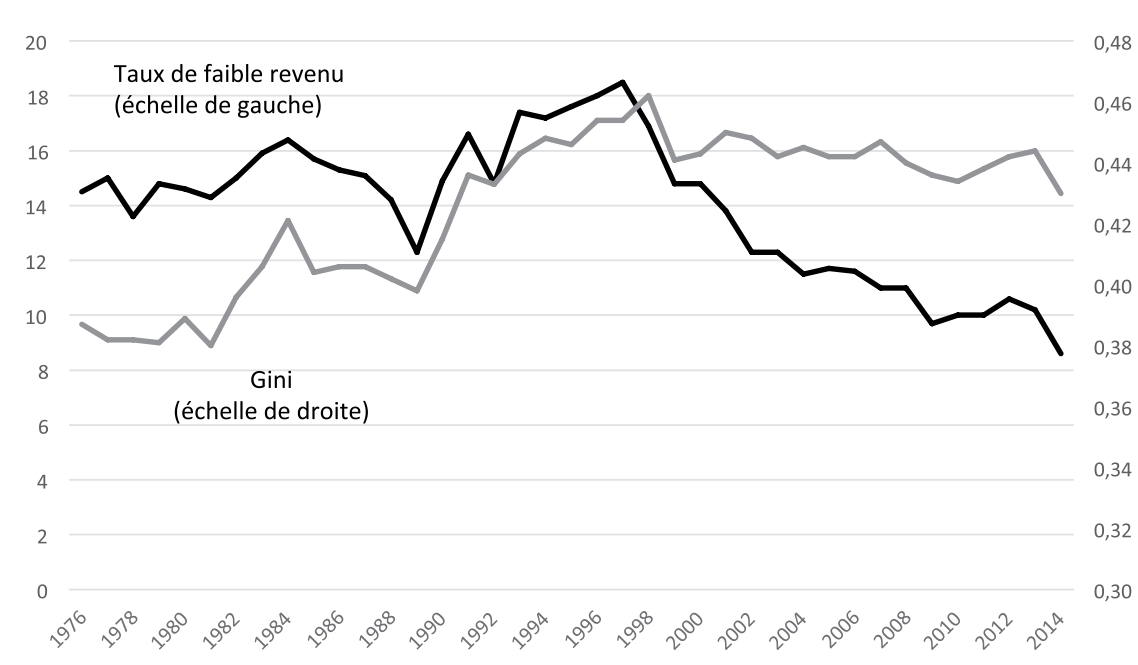
2 Nous avons retenu le revenu de marché comme variable servant à illustrer l'effet de la rémunération offerte par le marché du travail, car cette variable est composée essentiellement du salaire (97 %) et d'autres sources de revenus privées (placements, revenus issus de régimes de retraite privés).

À cet égard, les inégalités de revenus telles que mesurées par le coefficient de Gini pour le revenu de marché, ont subi une hausse marquée au cours des années 1980 et 1990 avant de se replier légèrement à partir de la fin des années 1990. La hausse observée dans les années 1980 et 1990 pourrait s'expliquer en partie par le fait que les personnes au bas de la distribution des revenus ont vu leur revenu diminuer plus fortement que les personnes au haut de cette distribution lors des périodes de ralentissement économique (récession de 1981-1982 et 1990-1991). À l'opposé, on remarque que la croissance du revenu des personnes au bas de la répartition des revenus a été plus forte lors des périodes d'expansion économique. Enfin, la hausse pourrait également refléter les effets des changements technologiques qui ont marqué les années 1980 et 1990, lesquels auraient été plus profitables aux individus se situant au haut de la distribution des revenus.

Notre choix de recourir au coefficient de Gini pour le revenu de marché au détriment des autres mesures d'inégalités pouvant être utilisées (coefficient de Gini pour le revenu avant ou après impôts et coefficient de Gini pour le revenu total) repose sur le fait que nous nous intéressons ici aux inégalités de revenus que le marché du travail peut engendrer.

GRAPHIQUE 3

ÉVOLUTION DU TAUX DE FAIBLE REVENU ET DU COEFFICIENT DE GINI POUR LES REVENUS DE MARCHÉ, 1976-2014



Source : Statistique Canada, tableaux CANSIM 206-0041 et 206-0033.

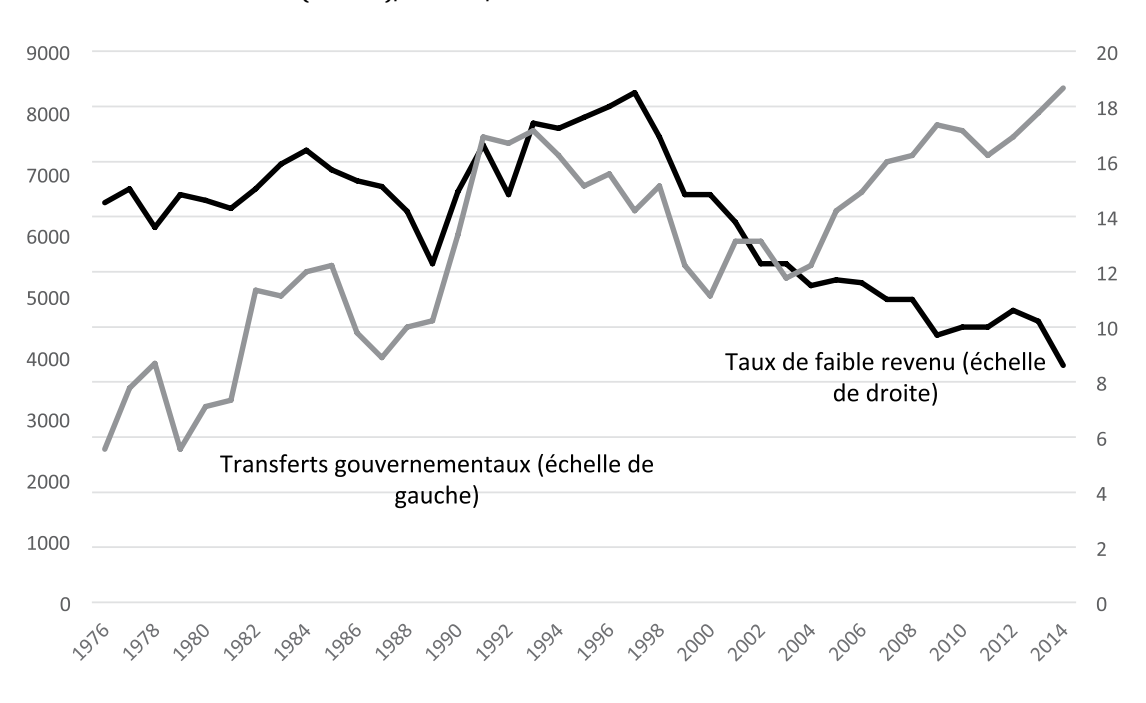
Enfin, les politiques publiques jouent un rôle important dans la lutte contre la pauvreté. À titre illustratif, le taux de faible revenu au Québec, tel que mesuré par les seuils de faible revenu avant impôts, était estimé à 12,3 % en 2014. Une fois les impôts et transferts gouvernementaux pris en compte, on estimait que 8,6 % de la population vivait dans la pauvreté. Sur le plan du nombre de personnes touchées, ceci représente une différence de 297 000 personnes.

Comme en témoigne le graphique 4, les transferts gouvernementaux ont suivi une tendance à la hausse de 1976 à 1990, alors que les années 1990 ont été caractérisées par une diminution de ces transferts. Rappelons que cette décennie a été marquée par une lutte contre les déficits. Une reprise de croissance des transferts a toutefois eu lieu au tournant du nouveau millénaire.

Certes, l'utilisation des transferts gouvernementaux comme seule variable pour évaluer l'impact des politiques publiques sur la pauvreté est insuffisante. En effet, les transferts gouvernementaux ne représentent qu'une partie des mesures visant à redistribuer la richesse collective³, les mesures de nature fiscale (ex. : crédits d'impôt) n'étant pas comptabilisées dans cette variable. Ainsi, l'utilisation de cette variable ne nous montre qu'une facette de l'action des politiques publiques sur la pauvreté. Malgré les limites que représente l'utilisation de cette variable, nous l'avons tout de même retenue, ne serait-ce que pour voir l'impact des changements apportés à certaines mesures de transferts au fil du temps sur la pauvreté (ex. : régime d'assurance-emploi et prestations fiscales pour enfants par exemple).

GRAPHIQUE 4

ÉVOLUTION DES PAIEMENTS DE TRANSFERT MÉDIAN (\$2014) ET
DU TAUX DE FAIBLE REVENU (SFR API), QUÉBEC, 1976-2014



Source : Statistique Canada, tableaux CANSIM 206-0041 et 206-0011.

1.2.2 Résultats

Pour évaluer l'impact de ces variables sur le taux de faible revenu, nous avons estimé la relation entre le taux de faible revenu de l'ensemble des personnes déterminé par les seuils de faible revenu après impôt établis par Statistique Canada et l'ensemble des facteurs cités précédemment. Pour évaluer l'impact de la conjoncture économique, nous avons utilisé le taux de chômage chez la population de 15 ans et plus. Comme variable liée aux revenus de travail, nous avons retenu le revenu de marché moyen. L'inclusion d'une telle variable à notre modèle visait à nous permettre de voir l'effet de la croissance économique sur la richesse des unités familiales. Comme mesure des inégalités de revenus, nous avons retenu le coefficient de Gini pour le revenu de marché. Enfin, nous avons également retenu les transferts gouvernementaux compte tenu de leur impact sur la pauvreté.

³ Les transferts gouvernementaux comprennent les prestations de la Sécurité de la vieillesse (ex. : Supplément de revenu garanti), les sommes versées en vertu du Régime de rentes du Québec, les prestations d'aide financière de dernier recours, les prestations d'assurance-emploi et les prestations versées pour des enfants.

Cette représentation du lien entre croissance économique, pauvreté et inégalités de revenus s'inspire en grande partie de ce qu'on trouve dans la littérature. Par ailleurs, le lien de causalité entre croissance économique et diminution de la pauvreté peut varier grandement d'un pays à l'autre, une spécification propre au Québec devrait nous apporter un éclairage intéressant sur la question.

En somme, afin de mesurer l'incidence de la croissance économique sur l'évolution du taux de faible revenu au fil du temps, nous avons estimé une équation où le taux de faible revenu est fonction du taux de chômage, du revenu de marché moyen, des inégalités de revenus et des transferts gouvernementaux. Pour le lecteur qui désire en prendre connaissance, les aspects techniques de la méthode d'estimation tout comme la spécification détaillée du modèle sont présentés à l'annexe 1.

Les résultats de nos estimations sont présentés au tableau 1. On voit l'impact des variables explicatives retenues sur le taux de faible revenu (élasticité) dans la partie droite du tableau, sous « Impact sur le taux de faible revenu ». Comme on le constate aisément, la sensibilité à long terme n'est pas dans les mêmes proportions pour chacune des variables explicatives. L'effet de long terme résultant d'une hausse permanente de l'une des variables explicatives varie sensiblement d'une variable à l'autre.

Ainsi, une hausse permanente de 1 point de pourcentage du taux de chômage augmente de façon permanente le taux de faible revenu de 0,4 point de pourcentage. De même, chaque hausse permanente de 10 % du revenu de marché moyen se traduira par une baisse permanente de 2,5 points de pourcentage du taux de faible revenu. Les résultats montrent également qu'une hausse de 10 % des inégalités de revenus a fait augmenter de façon permanente le taux de faible revenu de 1,5 point de pourcentage. Enfin, les résultats montrent que toutes hausses des transferts gouvernementaux permanentes de 10 % se traduiront par une diminution de 0,5 point de pourcentage du taux de faible revenu.

Les résultats des estimations concernant les périodes allant de 1976 à 1993 et de 1993 à 2014 sont présentés aux colonnes deux et trois du tableau 1. L'intérêt de ces périodes réside dans le fait qu'elles ont été marquées par des changements importants sur le plan de l'activité économique. En effet, les années 1990 ont été caractérisées par une recrudescence importante des inégalités de revenus liées au marché du travail, qui sont restées à un niveau élevé durant une durée prolongée. Rappelons que, selon la littérature, cette hausse des inégalités aurait été alimentée par les changements technologiques, lesquels auraient entraîné une progression des salaires beaucoup plus marquée pour la main-d'œuvre hautement qualifiée que pour la main-d'œuvre peu qualifiée. L'analyse des résultats pour ces périodes nous a permis d'évaluer si, au fil du temps, les forces en présence ont eu le même impact sur le taux de faible revenu ou au contraire, elles ont muté d'une période à l'autre.

En ce qui concerne la période couvrant les années allant de 1976 à 1993, on constate que l'impact de la conjoncture économique, analysé en fonction du taux de chômage, a été le même que pour l'ensemble de la période d'analyse. Ainsi, chaque hausse permanente de 1 point de pourcentage du taux de chômage durant cette période a fait augmenter de façon permanente le taux de faible revenu de 0,4 point de pourcentage. Par contre, il ne ressort pas que l'évolution du revenu de marché a eu une quelconque incidence sur le taux de faible revenu au cours de cette période (coefficient non significatif). Ceci s'explique fort probablement par le fait que le revenu de marché moyen s'est fortement contracté lors de la récession de 1981-1982 sans pour autant s'apprécier sensiblement lors de la période de reprise économique (voir graphique 2). Les résultats montrent également que les inégalités de revenus n'ont pas eu d'impact sur le taux de faible revenu au cours de cette période (coefficient non significatif), tandis que les transferts gouvernementaux ont eu un impact favorable sur ce taux (hausses de 10 % se traduisent par une diminution de 0,3 point de pourcentage du taux de faible revenu). L'impact des transferts a toutefois été moins important pour cette période que pour l'ensemble de la période d'analyse.

En somme, nos résultats indiquent que l'embellie du marché du travail liée à la croissance économique qui a caractérisé la période allant de 1976 à 1993 a eu un effet bénéfique sur le taux de faible revenu. Ainsi, la croissance économique s'est traduite par une réduction de la pauvreté durant cette période.

Quant aux résultats pour la période couvrant les années allant de 1993 à 2014, ils indiquent que la conjoncture économique n'a pas vraiment eu d'impact sur l'évolution du taux de faible revenu (coefficient non significatif). La baisse marquée du taux de faible revenu durant cette période aurait plutôt été attribuable à la progression du revenu de marché. En fait, les estimations montrent qu'une hausse permanente de 10 % du revenu de marché moyen s'est traduite par une baisse permanente de 3 points de pourcentage du taux de faible revenu. Dans ce cas-ci, le fait que le coefficient associé à notre variable servant à illustrer l'effet de la conjoncture ne soit pas significatif s'explique peut-être par le fait que l'effet de cette variable a été outrepassé par l'effet de la montée importante du revenu de marché au cours de cette période, notamment de 1997 à 2000. De leur côté, toutes hausses permanentes de 10 % des inégalités de revenus au cours de cette période se sont traduites par une hausse permanente de 4,3 points de pourcentage du taux de faible revenu, ce qui correspond à un impact supérieur à celui estimé pour l'ensemble de la période. Enfin, on constate également que les transferts gouvernementaux n'ont pas eu d'incidence sur le taux de faible revenu au cours de cette période (coefficient non significatif). Ceci pourrait s'expliquer en partie par le fait que la période allant de 1993 à 2000 a été marquée par une diminution importante des transferts gouvernementaux en raison de la lutte contre le déficit budgétaire qui a été menée tant au provincial qu'au fédéral. La tendance s'est toutefois inversée au tournant du nouveau millénaire, notamment à la suite de la mise en œuvre en 2005 d'une nouvelle politique familiale, politique nettement plus généreuse à l'égard des familles avec enfants. Au regard des impacts de cette variable sur la pauvreté que nous avons calculé pour différente période, il se pourrait que cet aspect se soit reflété sur l'ensemble de la période alors qu'on observe un impact plus important des transferts sur la pauvreté pour la période couvrant les années 1976 à 2014 (-0,5 point de pourcentage) comparativement à une réduction de la pauvreté de l'ordre de 0,3 point de pourcentage pour la période allant de 1976 à 1993.

TABLEAU 1

IMPACT DES VARIABLES DU MODÈLE SUR LE TAUX DE FAIBLE REVENU

Variable	1976-2014		1976-1993		1993-2014		Impact sur le taux de faible revenu		
	Coef.	Prob.	Coef.	Prob.	Coef.	Prob.	1976-2014	1976-1993	1993-2014
TFR_API_TOT(-1)	-0,78	0,00	-1,34	0,01	-0,72	0,00			
D(TFR_API_TOT(-1))	0,04	0,76	0,18	0,55	-0,14	0,41			
TC_TOT(-1)	0,32	0,06	0,49	0,04	0,11	0,75	0,4 *	0,4 *	0,1
D(TC_TOT)	0,20	0,31	0,25	0,47	-0,08	0,80			
LOG(RM_MOY_TOT)	-19,34	0,00	-11,68	0,46	-21,72	0,02	-2,5 *	-0,9	-3,0 *
LOG(RATIO_RMD2)	11,66	0,03	21,29	0,28	31,35	0,04	1,5 *	1,6	4,3 *
LOG(TRANSFERT_MED_TOT)	-3,87	0,00	-4,11	0,10	-0,79	0,54	-0,5 *	-0,3 *	-0,1
Constante	261,30	0,00	195,25	0,27	277,18	0,01			
R-squared	0.659453		0.828737		0.799786				
Adjusted R-squared	0.577251		0.678882		0.699678				
Durbin-Watson stat	1.823119		2.384492		1.791452				
Prob(F-statistic)	0.000020		0.013992		0.000540				
Observations	37		16		22				

* Coefficient significatif au seuil de 5 % ou moins

Les différents résultats présentés dans cette partie montrent que les facteurs qui agissent sur le taux de faible revenu ont une portée différenciée tout en ayant évolué au fil des années. Nos résultats montrent bien que la relation de causalité entre croissance économique et réduction de la pauvreté n'est pas aussi univoque que ce qu'il est généralement admis et qu'elle a évolué au fil des décennies.

Bien que la conjoncture économique ait un impact sur la pauvreté, on remarque que l'évolution du revenu de marché est également un facteur qui est déterminant pour l'évolution du taux de faible revenu, tout comme les inégalités de revenus. En fait, selon nos estimations, n'eût été la recrudescence des inégalités de revenus, on aurait pu observer une diminution encore plus importante du taux de faible revenu, notamment pour la période allant de 1993 à 2014.

Également, nos résultats semblent soutenir la thèse voulant que la croissance économique soit essentielle pour réduire la pauvreté, à la condition que la répartition des revenus reste plus ou moins constante. C'est donc dire que la croissance économique et l'augmentation de la richesse qui l'accompagne demeurent des éléments importants pour lutter contre la pauvreté, mais que leur effet peut être contrecarré par une augmentation des inégalités de revenus, tel qu'en témoignent nos résultats.

En somme, nos résultats ne sont pas très différents de ceux que l'on trouve dans la littérature. La croissance économique, en raison de l'accès accru au marché du travail qu'elle représente et de son impact sur les revenus des ménages, favorise la diminution de la pauvreté. Toutefois, ses effets peuvent être affaiblis lorsqu'on se trouve en présence d'une poussée des inégalités de revenus.

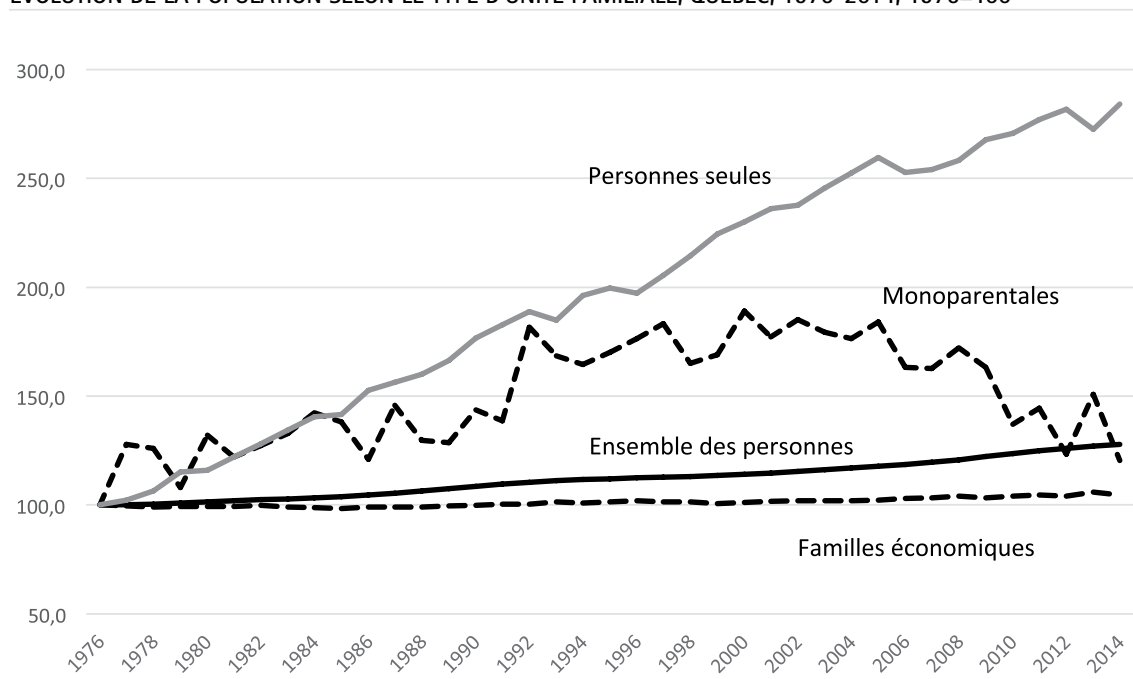
Malgré tout, il serait réducteur de penser que seules les variables retenues ont eu un impact sur l'évolution de la pauvreté au cours des 38 dernières années. La pauvreté étant multidimensionnelle, d'autres facteurs ont eu une influence. Mentionnons entre autres la participation accrue des femmes au marché du travail, le rehaussement notable du niveau de scolarité de la population et la mise en œuvre de politiques publiques, notamment lors de la crise financière survenue en 2008.

2. MÉTAMORPHOSE DE LA COMPOSITION DES UNITÉS FAMILIALES

Depuis le milieu des années 1970, le Québec subit de nombreux changements en ce qui a trait à la composition des unités familiales. De 1976 à 2014, par exemple, la proportion de personnes vivant seules dans l'ensemble de la population a plus que doublé, tandis que les autres types d'unités familiales ont évolué à un rythme beaucoup moins soutenu. Le taux de faible revenu chez les personnes seules étant historiquement plus élevé que chez la population dans son ensemble (environ trois fois supérieur), cette métamorphose de la composition des unités familiales pourrait avoir eu un effet non marginal sur la pauvreté.

GRAPHIQUE 5

ÉVOLUTION DE LA POPULATION SELON LE TYPE D'UNITÉ FAMILIALE, QUÉBEC, 1976-2014, 1976=100



Source : Statistique Canada, Le revenu au Canada, 1976-2014.

Il convient de mentionner que, dans cette partie, l'objectif n'est pas tant de présenter tous les changements structurels qui auraient pu influencer l'évolution de la pauvreté au fil des décennies, mais bien d'illustrer de façon simple que la relation entre croissance économique et pauvreté est plus complexe que ce qu'on pourrait imaginer.

Le tableau 2 présente la répartition de la population selon le type d'unité familiale et l'effet de la métamorphose de la composition des unités familiales sur le taux de faible revenu. En 2014, les personnes vivant dans des familles de deux personnes et plus regroupaient 80 % de la population, alors qu'elles représentaient près de 90 % de la population en 1976. En ce qui concerne la proportion de personnes vivant seules dans l'ensemble de la population, elle a plus que doublé de 1976 à 2014, passant de 6,1 % à 14,9 %. On constate aussi que la proportion de personnes vivant dans une famille monoparentale est revenue, en 2014, au même niveau qu'en 1976, après avoir atteint un sommet au milieu des années 1990.

La quatrième colonne du tableau 2 présente les taux de faible revenu calculés à l'aide des seuils de faible revenu après impôts établis pour 2014. On constate que les personnes vivant dans des familles monoparentales et les personnes seules affichent les taux de faible revenu les plus élevés, tandis que les personnes vivant dans les familles économiques de deux personnes et plus présentent des taux nettement inférieurs.

La cinquième colonne présente les taux de faible revenu qui auraient été observés en 2014 si la composition des unités familiales avait été constante de 1976 à 2014. On constate que le taux de faible revenu aurait été de 7,6 %, soit de 2,3 points de pourcentage de moins (ce qui représente 158 600 personnes de moins). Cette différence s'explique principalement par le fait que le taux de faible revenu chez les personnes seules aurait été de 17,8 points de pourcentage inférieur (ce qui représente 186 700 personnes de moins).

TABLEAU 2

EFFET DE LA STRUCTURE FAMILIALE SUR LE TAUX DE FAIBLE REVENU, PERSONNES DE MOINS DE 65 ANS, QUÉBEC

	Répartition de la population			Taux de faible revenu			
	1976	1995	2014	2014	2014 (structure pop. de 1976)	Variation (p.p.)	Variation (milliers)
Ensemble des personnes	100,0	100,0	100,0	9,8	7,6	-2,3	-158,6
Familles économiques de 2 personnes et plus	89,3	81,9	80,4	5,2	5,8	0,6	30,2
Familles monoparentales	4,6	7,1	4,8	23,2	22,4	-0,8	-2,2
Personnes seules	6,1	11,0	14,9	30,2	12,4	-17,8	-186,7

Source : Statistique Canada, Le revenu au Canada, 1976-2014.

Certes, même si d'autres facteurs agissent sur la pauvreté, l'évolution de la composition des unités familiales est néanmoins un des facteurs ayant influencé l'évolution du taux de faible revenu au Québec au cours des dernières décennies.

3. DES VISIONS DIFFÉRENTES DE L'IMPACT DES POLITIQUES FISCALES SUR LA PAUVRETÉ⁴

La question de la redistribution des revenus par le biais des taxes et prélèvements fiscaux est un enjeu important, dans la mesure où ces outils sont de puissants leviers pour agir sur les inégalités de revenus dans une société. Les taux de faible revenu avant et après impôts, tout comme les coefficients de Gini avant et après impôts, témoignent de la portée des politiques fiscales sur les revenus des ménages. En 2014, le taux de faible revenu avant impôts selon les seuils de faible revenu était de 12,3 % au Québec. En tenant compte de la fiscalité, le taux de faible revenu après impôts selon les seuils de faible revenu était de 8,6 %. En ce qui a trait au coefficient de Gini, il était de 0,33 avant impôts et de 0,281 après impôts.

À la différence des deux sections précédentes, cette partie vise à présenter une réflexion sur les politiques fiscales comme leviers pour lutter contre la pauvreté. Il n'y a pas d'unanimité parmi les économistes quant aux orientations devant être privilégiées dans les politiques fiscales (liées aux recettes de l'État) et les politiques budgétaires (liées aux dépenses de l'État) pour assurer, au-delà de la simple croissance, un véritable développement économique et une réduction de la pauvreté. C'est ce que nous examinerons dans cette partie. Ainsi, dans un premier temps, nous nous intéresserons aux travaux, diversifiés sur le plan théorique, qui sont issus du courant de pensée majoritaire en économie. C'est ce courant qui est à l'origine de la proposition de réforme fiscale faite par la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise. Ces propositions sont à l'effet d'augmenter les taxes à la consommation et les tarifs en contrepartie d'une baisse de l'impôt sur le revenu et de son incidence sur la pauvreté. On observe déjà, au sein de ce premier groupe d'économistes, une absence d'unanimité sur les réformes fiscales à privilégier en raison de l'arbitrage à faire entre efficacité économique et équité. S'ajoutent d'autres différences, selon qu'ils accordent davantage d'importance à l'efficacité économique des réformes fiscales ou à l'équité. À cet égard, une analyse critique des propositions de réforme fiscale faite par la Commission est présentée. Dans un deuxième temps, nous présenterons un courant de pensée minoritaire en économie, qui préconise des réformes fiscales très clairement orientées sur le recours à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur le capital, notamment. Dans cette seconde optique, portée par des théories variées, les concepts économiques et, le plus souvent, les méthodes de recherche se distinguent par leur singularité. Enfin, nous présenterons des analyses qui tiennent compte, en quelque sorte, des deux options indiquées ici, cela parce qu'elles ont été faites par des économistes qui ont nourri le courant théorique majoritaire, mais dont les préconisations politiques se rapprochent de celles des économistes s'inscrivant dans l'approche minoritaire. Ainsi peut-on constater que, dans l'ensemble, l'économie, comme toute autre science sociale, soulève d'importants débats, que ces derniers portent non pas sur des points de détail, mais sur des éléments fondamentaux, et que, finalement, les nombreuses orientations pouvant être privilégiées témoignent de la complexité du dossier des politiques publiques, dont font partie les politiques fiscales.

3.1 METTRE L'ACCENT SUR LA TARIFICATION ET L'IMPÔT INDIRECT : UNE ORIENTATION CONTROVERSÉE

Rappelons que, depuis le début des années 2000, un mouvement visant à réviser la fiscalité de façon à mettre plus d'accent sur la tarification des services comme source de revenu du gouvernement au profit d'une baisse de l'impôt sur le revenu des particuliers a pris de plus en plus de place dans le débat entourant les finances publiques. C'est conformément aux idées de ce mouvement, notamment, qu'ont été formulées les principales recommandations contenues dans le rapport de la

⁴ Cette section n'a pas fait l'objet d'un consensus entre les membres économistes du Comité de direction, elle reflète des visions différentes au sein de la discipline des sciences économiques.

Commission d'examen sur la fiscalité québécoise déposé en 2015. L'idée centrale de ce rapport et du courant de pensée sur lequel il s'appuie repose sur l'hypothèse qu'une augmentation des tarifs et des taxes à la consommation compenserait les pertes entraînées par une baisse de l'impôt sur le revenu (changement sur le plan du dosage des modes d'imposition) et favoriserait la croissance économique. Notons que, pour les personnes les plus démunies de notre société, des mesures financières compensatoires sont prévues, notamment une bonification du crédit d'impôt pour la solidarité, bonification jugée insuffisante par certaines organisations qui œuvrent auprès des plus démunis ou encore par le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPE) [2016], organisme public dont la mission principale est de conseiller le ministre responsable de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Au net, les auteurs du rapport prévoient que cette réforme se fera à coût nul pour la société et le gouvernement, hypothèse qui n'est pas partagée par tous les acteurs de la société.

La logique argumentaire développée par les membres de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise relève d'une vision qui accorde plus d'importance au critère d'efficacité qu'à celui de l'équité dans le choix des politiques économiques. Les membres de la Commission s'appuient sur une littérature qui montre qu'une réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers stimulerait l'activité économique, notamment en entraînant une augmentation du taux d'emploi et une hausse des dépenses de consommation résultant d'un revenu disponible accru. Pour maintenir l'équilibre budgétaire, les revenus additionnels tirés de la hausse des tarifs et des taxes à la consommation devraient faire en sorte de compenser les pertes de revenus associées à la réduction de l'impôt.

Règle générale, ces études s'appuient sur des modèles d'équilibre général calculable. Comme le mentionnent Lemelin et Savard (2016), un modèle d'équilibre général est d'abord une représentation mathématique de l'économie dans son ensemble : composantes, comportement et interactions des agents économiques. À la base, ces modèles sont fondés sur la théorie microéconomique de l'équilibre général concurrentiel, l'un des axes d'analyse de l'approche néoclassique. Ce genre de modèle est souvent utilisé pour faire des simulations afin d'analyser les conséquences de divers chocs exogènes sur l'économie. La Commission d'examen sur la fiscalité québécoise s'est appuyée en grande partie sur ce type de modèle pour étayer l'argumentaire présenté dans son rapport.

Dans cette perspective, Lemelin et Savard (2016) considèrent que les modèles d'équilibre général sont des outils puissants et bien adaptés à l'examen des impacts d'une réforme fiscale — ils s'appuient sur des fondements théoriques néoclassiques solides, et non seulement sur des corrélations statistiques. Ces modèles permettent la prise en compte des interactions entre toutes les composantes d'une économie, en particulier les effets indirects résultant des réactions des agents. Parmi les interactions, ces modèles mettent au premier plan celles qui se transmettent par l'intermédiaire des prix, l'efficacité du « signal de prix » étant au cœur de la vision néoclassique du fonctionnement de l'économie, tout comme l'érosion de l'assiette fiscale en réponse à l'augmentation d'une taxe. Globalement, les prix jouent dans ces modèles leur rôle microéconomique : par le jeu de l'offre et de la demande, ils fournissent aux agents l'information économique sur laquelle fonder leurs décisions. Ces modèles et la théorie qui les supporte permettent donc de voir par quels mécanismes se produisent les effets d'un choc exogène donné. Enfin, les modèles d'équilibre général peuvent être très détaillés, ce qui permet, entre autres, d'examiner la répartition des revenus entre groupes de ménages par exemple. Pour toutes ces raisons, ces modèles ont été beaucoup utilisés pour simuler les impacts de réformes ou de modifications apportées à des politiques économiques, à des politiques commerciales (politiques de libéralisation, traités de libre-échange) ou à des politiques environnementales (mises en œuvre relativement au Protocole de Kyoto ou à la suite de la COP21) et, bien entendu, pour simuler les impacts de modifications faites à des politiques fiscales ou de réformes de la fiscalité.

Par contre, les auteurs relèvent que ces modèles ne sont pas sans points faibles. Les comportements économiques y sont la plupart du temps décrits selon l'approche de « l'agent représentatif », ce qui signifie que le comportement d'un groupe d'agents peut être modélisé comme s'il s'agissait d'un seul agent. À titre illustratif, chaque groupe de ménages a une seule fonction d'utilité⁵, dont dérivent les équations de demande de biens et d'offre de travail⁶. L'hypothèse de travail peut ainsi s'avérer réductrice, dans la mesure où l'hétérogénéité des agents économiques n'est représentée que partiellement dans le modèle. Par ailleurs, ce sont en général des modèles où les conditions d'équilibre sont dictées par les prix relatifs⁷ et où il n'y a ni monnaie, ni inflation, ni politique monétaire, ce qui fait qu'ils s'éloignent de la réalité.

Enfin, les auteurs rappellent que la plupart de ces modèles sont calibrés et, de ce fait, ne font pas l'objet d'une estimation économétrique. En d'autres termes, leurs paramètres sont souvent estimés à l'aide d'une autre spécification ou d'un autre modèle économétrique ou tout simplement tirés d'une autre source ou étude. Dès lors, il n'y a pas de marge d'erreur définie, ni pour les résultats du modèle dans leur ensemble, ni même pour les résultats obtenus quant à la plupart des paramètres pris individuellement. Pour les économistes néoclassiques, ces modèles ne sont donc pas à toute épreuve, mais ils s'avèrent néanmoins selon eux, des outils puissants et pertinents pour l'évaluation des politiques économiques et la prise de décision.

Pour le commun des mortels, juger des résultats obtenus et de leur validité dans une optique d'adhésion à une réforme proposée est très difficile, car les hypothèses de travail sur lesquelles s'appuient les simulations sont rarement présentées, et ce, même si la validité et la portée d'un tel exercice repose sur ces hypothèses de travail.

À titre d'exemple, l'une des hypothèses importantes sur lesquelles repose l'idée qu'une augmentation des taxes à la consommation et des tarifs viendrait compenser les pertes entraînées par une baisse de l'impôt sur le revenu est que l'épargne ainsi dégagée – du fait que l'impôt sur le revenu serait moins élevé – serait réorientée dans l'activité économique parce que les ménages consommeraient davantage et que cela contribuerait à stimuler la croissance économique. Or, l'information trouvée dans la littérature sur le taux de conversion de l'épargne dans l'activité économique à la suite d'un changement sur le plan du dosage des modes d'imposition ne permet pas de tirer des conclusions quant à l'ampleur de l'effet d'un tel changement sur la consommation. Ainsi, une hypothèse forte selon laquelle le taux de conversion de l'épargne des ménages dans l'activité économique serait élevé se traduirait par une croissance économique surestimée et, par le fait même, une estimation des bénéfices d'une telle réforme sur la richesse collective surestimée.

De plus, même si les résultats des simulations effectuées par la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise pointent en direction d'une hausse globale de la richesse collective à la suite de la mise en place des réformes proposées. À un niveau moins agrégé toutefois, de tels changements pourraient avoir un impact sur la distribution des revenus et, de ce fait, sur les plus démunis de notre société, du fait qu'ils paient peu ou ne paient pas d'impôts. Or, cet aspect n'a pas été abordé en profondeur dans le rapport et aurait mérité qu'on s'y attarde davantage, compte tenu des enjeux qui s'y rattachent, notamment en regard des inégalités de revenu et de leurs impacts sur la pauvreté.

Sur une note plus pragmatique, même s'il est admis que la progressivité de l'impôt sur le revenu est un bon outil pour assurer la redistribution de la richesse collective, force est d'admettre que l'approche préconisée par les auteurs du rapport n'a pas la même portée pour les personnes pauvres, puisque ces dernières ne paient pas ou paient peu d'impôts. De plus, puisque les modifications

5 La notion de « fonction d'utilité » renvoie en économie à une mesure du bien-être ou de la satisfaction obtenue par la consommation, ou, du moins, l'obtention d'un bien ou d'un service. Elle est liée à la notion de « besoin ».

6 En économie, la notion de « demande d'un bien » renvoie à la quantité d'un produit demandé par les acheteurs à un prix donné. Pour sa part, l'offre de travail est définie comme étant la « quantité de travail fournie par un individu pour un salaire donné ».

7 Le prix relatif de deux biens est le prix du premier bien exprimé en quantité de l'autre bien.

proposées doivent se faire à coût nul pour sur les finances publiques, on ne prévoit pas de mesures pour aider les moins nantis de notre société, outre une bonification du crédit d'impôt pour la solidarité (310 millions de dollars), un rehaussement des sommes destinées à la prime au travail (107 millions de dollars), une majoration du montant personnel de base et une baisse des taux en ce qui a trait aux premières tranches d'imposition.

3.2 SOLIDARISER PAR LA FISCALITÉ ET LES SERVICES PUBLICS : UN CHANGEMENT DE CAP

Il existe un autre ensemble d'analyses économiques de la fiscalité qui sont élaborées par des économistes adhérant à des théories qui forment une mouvance minoritaire au sein de la discipline. Ces économistes se servent de cadres théoriques différents de ceux présentés précédemment parce que leurs divergences de vues ne sont pas réductibles à des différences de choix parmi des objectifs. Elles portent sur la structure des cadres de pensée (fondements de la connaissance, concepts, méthodes de recherche).

Les différences s'observent ainsi sur différents plans : la définition des sciences économiques (non le rapport optimal des moyens rares aux fins illimitées, mais les transactions des êtres humains envisagées en fonction du droit et de l'éthique); les concepts utilisés qui varient eux-mêmes selon les théories concernées (classes sociales, plus-value, transactions, futurité, régimes d'accumulation, formes institutionnelles, conventions, patriarcat, re-production, etc.⁸); la conception des liens existant entre les acteurs économiques et les structures sociales (où celles-ci conditionnent les comportements, à la différence de la vision basée sur l'individualisme méthodologique⁹); de la temporalité immédiate ou historique de l'action économique (montrant une pluralité de logiques au lieu du seul mode de l'optimisation sous contraintes) ou encore des institutions économiques. Il s'ensuit, selon certaines de ces théories, que : l'économie est inséparable de l'éthique et du droit (Commons, 1934); l'« institution » remplace le « marché » (Gislain, 2003); les prix, tout comme les salaires, révèlent des statuts, des rentes de situation et des rapports de pouvoir (Dorion, 2010); l'activité humaine obéit à une temporalité propre (Gislain, 2017); l'insécurité économique remplace l'incitation au travail (Morel, 2010); les classes sociales¹⁰ et les groupes sociaux actifs (Ramstad, 1998), plutôt que l'« agent économique », dominant l'analyse. Ces cadres théoriques sont représentatifs d'une vision de l'économie comme science sociale portant sur les dynamiques conflictuelle et processuelle d'évolution des institutions (approche évolutionnaire) [Bush, 1993; Tool, 1994]. Ils débouchent sur une pluralité de préceptes méthodologiques selon lesquels les méthodes qualitatives, plutôt que la modélisation, sont prioritairement utilisées. La connaissance scientifique est également conçue comme comportant inévitablement les dimensions positive (les faits) et normative (les valeurs) [Galbraith, 2004], avec la préoccupation essentielle de déboucher, en sciences économiques comme dans les autres sciences, les biais « androcentriques¹¹ » implicites qui déforment la connaissance (Jennings, 2003; Nelson 2003¹²). Ces cadres théoriques se traduisent par des préconisations de politiques économiques qui divergent fondamentalement, sur le plan justificatif, de celles des économistes présentées précédemment, cela y compris sur le plan de la fiscalité.

Ainsi, les justifications des propositions de réforme fiscale mises de l'avant portent sur des enjeux souvent ignorés dans l'économie standard, renouvelant ainsi fondamentalement les perspectives. Quand, par exemple, les réalités économiques sont comprises dans l'optique solidariste de la dette

8 Nous ne présentons pas tous les concepts vu l'espace qui nous est imparti ici, mais aussi parce que notre objectif est d'en montrer la diversité.

9 L'individualisme méthodologique est l'approche selon laquelle les actions des individus sont la clé permettant de comprendre des phénomènes collectifs. Ici, on parle surtout d'un conditionnement réciproque entre l'action individuelle et les actions collectives organisées.

10 L'approche en matière de classes sociales s'est développée, notamment, dans le cadre des théories inspirées du marxisme.

11 L'androcentrisme (du grec *andro-*, qui signifie « homme, mâle ») désigne un mode de production des savoirs apparemment neutre, objectif et rationnel, qui, en réalité, incorpore « la vision du monde des individus qui ont créé cette science : des hommes – mâles – occidentaux, membres des classes dominantes »; Ilana Löwy, (2004), Sciences et genre, H. Hirata et al. (2004), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, Puf, p. 200.

12 Développer cette connaissance « genrée » est le propre des analyses des économistes féministes, construites elles-mêmes à partir d'une diversité d'approches théoriques.

sociale que chacun entretient face aux autres, à la fois héritage des générations antérieures et élément premier dans la constitution du lien social, la fiscalité apparaît sous un jour nouveau : outre le fait qu'elle permet d'apporter une contribution à « l'œuvre commune », elle est surtout un moyen pour chacun d'acquitter sa dette envers la collectivité. Si chacun est redevable des avantages qu'il tire de la « jouissance de ce fonds commun », cette dette doit être payée à hauteur des bénéfices retirés, de sorte que la contribution est équitable si on exige davantage de ceux à qui profite le plus l'activité économique (Bourgeois, 1896¹³). On peut légitimer ainsi l'impôt sur le revenu des particuliers, qui se caractérise par une structure des taux d'imposition s'élevant en fonction du revenu. Cette qualité distinctive consistant à solidariser la société en assurant la contribution à proportion des capacités contributives réhabilite la signification de l'impôt sur le revenu dans la société, en l'instituant comme levier d'un développement économique cohésif (Hoang-Ngoc, 2007; Morel, 2012). Le saut est qualitatif : on ne parle plus de croissance, mais de développement, et l'efficacité est un sous-produit de la solidarité, renversement complet de perspective par rapport à la conception défendue par la majorité des économistes. S'ensuivent diverses orientations de réformes fiscales : l'ajout d'un nombre nettement plus élevé de paliers d'imposition des particuliers, l'application de taux marginaux d'imposition renouant avec les pratiques d'après-guerre¹⁴, allant jusqu'aux propositions dites de « revenu maximum », autrement dit, l'application d'un taux marginal d'imposition égal à 100 %. Lorsque l'acteur économique est conçu à partir du concept de citoyenneté (Morel, 2003) et que domine, dans la compréhension des faits économiques, cette réalité incontournable de l'interdépendance existant, dans toute société, entre les individus qui la composent, s'ensuivent des limites au niveau de l'appropriation privée de la richesse collective. Cela est la condition de la viabilité de cette entreprise collective humaine qu'est la société, dont l'économie est l'une des dimensions.

Une autre entrée sur la fiscalité est fournie par les économistes travaillant sur la dynamique des formes institutionnelles régulant nos économies. On ne parle plus, dès lors, de manière plutôt intemporelle d'« économies de marché », mais de régimes d'accumulation du capitalisme historiquement datés et situés. Est ainsi mis en évidence le « capitalisme financier globalisé », qui repose sur la captation des revenus issus des activités économiques prenant place dans l'espace surdimensionné de la finance (Aglietta et Rebérioux, 2004). Dans un système capitaliste à ce point dominé et orienté par la finance, baisser l'impôt sur le revenu des plus riches nuit au développement économique parce que l'épargne ainsi libérée est canalisée vers des placements spéculatifs (rendement à court terme) plutôt que vers l'investissement productif (rendement à long terme, comme ce fut le cas dans le capitalisme industriel). Sans parler du « double dividende » que touchent les classes aisées : les baisses d'impôt dégagent une épargne qui, une fois prêtée à l'État (qui doit financer les déficits consécutifs à ces baisses de recettes), leur rapporte des intérêts. En clair, on prend ici le contrepied de l'hypothèse selon laquelle taxer les personnes ayant des revenus élevés nuit à l'épargne, qui serait la clé de la croissance future. Ressortent de cette approche du capitalisme financier des propositions de réforme fiscale permettant de combattre cette prédation de la richesse, c'est-à-dire des propositions favorisant une transformation de la répartition des revenus en faveur des classes de revenus faibles et moyens et au détriment des revenus élevés. Les préconisations tout juste présentées font partie du menu des options envisagées, de même que le recours accru à l'impôt sur le patrimoine ou encore la lutte contre les paradis fiscaux. La hausse du taux d'imposition sur le

13 Léon Bourgeois, *Solidarité*, Paris, Presses Universitaires du Septentrion, 1998 [1896], p. 79.

14 En France, durant les Trente Glorieuses (1945-1975), le taux établi pour la tranche supérieure était au-dessus de 60 %; il avait été porté à 90 % en 1939 lors du déclenchement de la Deuxième Guerre Mondiale. Durant ce même conflit, il fut fixé à 98 % au Royaume-Uni et à 91 % aux États-Unis, où il a fallu attendre 1964 pour le voir ramené à 70 % par l'administration Kennedy (Liêm Hoang-Ngoc, *Vive l'impôt!*, Paris, Grasset, 2007, p. 12-13).

revenu des sociétés et la modulation des taxes à la consommation sur les produits de luxe peuvent aussi correspondre à cette logique. Cela d'autant plus que la consommation des plus riches est ostentatoire, au sens où elle sert de marqueur du statut social¹⁵, agissant par le fait même comme modèle qu'aspirent à atteindre les classes moyennes.

Dans le même esprit critique concernant l'allocation des ressources, des économistes ont travaillé à démontrer que l'affectation des recettes budgétaires de l'État vers un fonds de fiducie, comme le « Fonds des générations », créé en 2006 par le gouvernement du Québec pour réduire la dette publique, était inefficace du point de vue économique. En 2004, l'exercice conduisait ainsi à établir qu'« en bout de ligne qu'avec ou sans « Fonds des générations », la réduction de la dette aurait pour conséquence de priver l'économie, pendant des périodes fort longues, de sommes significatives qui seraient dès lors soustraites des affectations vitales qu'attendent désespérément en particulier les secteurs de l'éducation et de la santé. En privant la génération actuelle de ressources qu'on voudrait destiner à la réduction de la dette sous prétexte de vouloir régler un conflit entre générations, non seulement on hypothéquait la génération actuelle, mais on compromettrait tout autant le bien-être des générations futures. Bénéficiant au mieux d'une réduction bien relative de la dette, les générations futures auraient en effet à subir un passif autrement plus lourd si on ne prenait pas aujourd'hui les moyens de leur léguer la santé, les connaissances et les infrastructures qui seront le fondement incontournable de leur richesse » (Gill 2006 : 49-50). Les politiques fiscales, comme les baisses d'impôt qui s'exercent au détriment du financement des services publics, sont aussi particulièrement critiquées par les économistes féministes, qui, dans la foulée des recherches sur les budgets de genre, démontrent que les défaillances quant à la prise en charge des personnes dépendantes (enfants, personnes âgées ou malades) par des services publics universels de qualité défavorisent surtout les femmes, dont l'émancipation dépend de l'existence de ces infrastructures économiques. Cela est le cas parce que celles-ci sont nécessaires pour permettre aux femmes de choisir librement l'emploi tout comme elles représentent pour elles des opportunités d'emplois pouvant être de qualité. Ces économistes s'opposent généralement aussi à la tarification des services publics parce que c'est l'accessibilité à ces derniers qui est alors menacée. Cela sans compter le fait que redéployer l'action de l'État en misant sur les services publics est, de fait, un levier de la croissance, comme peuvent le reconnaître aussi les économistes du courant majoritaire.

Car notre propos ne consiste pas à soutenir que les propositions de réforme présentées dans cette sous-section sont nécessairement l'apanage exclusif de la mouvance théorique minoritaire, dont on constate ici qu'elle est beaucoup plus diversifiée qu'on ne le croit généralement. Il s'agit surtout de montrer que ces propositions ont des fondements théoriques solides en économie et qu'à ce titre, elles doivent faire partie du menu des options à mettre en débat dans la société.

3.3 ÉLARGIR LA PALETTE DES INTERVENTIONS : UNE CONVERGENCE DE POINTS DE VUE

Question d'ajouter à la complexité, indiquons enfin que certains économistes, qui ont nourri, par leurs travaux antérieurs l'approche économique majoritaire dans un premier temps, peuvent emprunter des orientations conceptuelles et méthodologiques qui convergent avec celles de l'approche minoritaire. Nous pensons ici aux incontournables contributions de Thomas Piketty (2013) et d'Anthony B. Atkinson (2016), qui ont d'ailleurs collaboré durant plusieurs années. Ces économistes préconisent le renforcement de la progressivité de l'impôt sur le revenu des particuliers ou de l'impôt sur le patrimoine.

¹⁵ T. Veblen (1899).

La contribution de Piketty s'appuie, comme il indique lui-même, sur « quinze années de recherches consacrées pour l'essentiel à la dynamique historique des revenus et des patrimoines » (Piketty, 2013 : 9¹⁶). Affirmer que hausser les impôts décourage l'activité économique, c'est, montre-t-il, nier les leçons de l'histoire économique du XX^e siècle. Déjà, la dette publique, en offrant des opportunités de placement sûr, a permis, historiquement, de « renforcer l'importance et la prospérité des patrimoines privés » (Piketty, 2013 : 210). Mais surtout, les périodes où les personnes ayant des revenus élevés ont été le moins imposées ont été celles où la croissance économique a été la plus faible, et inversement. D'où la proposition de Piketty d'instaurer un impôt sur le capital à l'échelle européenne ou, mieux encore, à l'échelle mondiale. Établie à un niveau suffisamment élevé pour réduire, après coup, la rentabilité du capital, cette taxation mondiale permettrait non seulement de contrecarrer l'explosion actuelle des inégalités, mais aussi d'apporter un correctif aux désordres et à l'instabilité de nos économies financiarisées. Selon l'auteur, cette situation s'expliquerait largement par le fait que le rendement du capital (marchés boursiers, valeur des propriétés, etc.) est supérieur à celui du travail (la croissance des salaires demeure contenue par la faiblesse de la croissance économique). Or, ce sont les quintiles supérieurs qui détiennent le capital. Une telle approche favoriserait donc une croissance plus régulière et plus soutenue ainsi qu'un développement économique plus harmonieux, parce que moins inégalitaire. L'auteur souligne qu'une telle approche nécessiterait un niveau très élevé de coopération internationale et qu'il est peu réaliste à moyen terme qu'elle soit adoptée. Il ajoute toutefois « qu'elle peut très bien se mettre en place de façon graduelle et progressive pour les pays qui le souhaitent » (Piketty, 2013 : 836). Ainsi, comme dans le cas de la lutte contre les paradis fiscaux, une harmonisation des législations à l'échelle nationale est requise pour contrer les comportements d'évitement, tels ceux entraînant des fuites de capitaux, mais les États nationaux restent les premières entités sollicitées pour entreprendre et négocier ces changements législatifs.

Pour sa part, dans un ouvrage traitant des inégalités de revenus et de la pauvreté, Atkinson (2016) propose entre autres des avenues fiscales qui permettraient de diminuer ces inégalités et la pauvreté tout en étant neutres du point de vue budgétaire. Ses travaux reposent sur un cadre comptable. Bien que la situation étudiée s'applique au contexte de la Grande-Bretagne, l'auteur souligne que de telles avenues pourraient servir à inspirer les gouvernements d'autres pays sur la façon dont ils peuvent financer des mesures permettant de diminuer les inégalités de revenus et la pauvreté. En s'appuyant sur un modèle impôt-prestation¹⁷, l'auteur estime que les barèmes d'imposition plus progressifs¹⁸ qu'il propose permettraient de financer des mesures visant à diminuer les inégalités de revenus et la pauvreté (rehaussement des prestations pour enfants, création d'un revenu de participation pour tous les adultes, augmentation des allocations de chômage et des rentes de retraite publiques). Selon ses calculs, les propositions mises de l'avant se traduiraient par une baisse du coefficient de Gini, lequel passerait de 0,32 à 0,28, ce qui permettrait à la Grande-Bretagne de se retrouver dans la moyenne des pays de l'OCDE. Quant au taux de faible revenu, il passerait de 16 % à 10,4 %, ce qui permettrait à la Grande-Bretagne de participer à l'atteinte de l'objectif Europe 2020¹⁹.

16 Une grande partie de ces recherches ont été menées en collaboration avec A. B. Atkinson. Elles ont aussi été menées, dans une moindre mesure, en collaboration avec Emmanuel Saez, notamment.

17 Ce type de modèle (EUROMOD) permet de calculer les impôts et les prestations d'un ménage à partir des caractéristiques des particuliers et des ménages pour 27 pays membres de l'Union européenne. À partir de cette base, des calculs parallèles permettent de calculer ce qui arriverait aux revenus des ménages, aux recettes fiscales et aux dépenses en matière de prestations sociales si on apportait des modifications à certaines politiques fiscales.

18 L'auteur propose que le barème d'imposition atteigne 65 % pour les plus fortunés de la société (revenu imposable supérieur à 200 000 livres).

19 L'objectif Europe 2020 consiste à réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes à risque de faible revenu et d'exclusion sociale au sein de l'Union Européenne entre 2008 et 2020.

On notera aussi que, en 2017, le Fonds monétaire international (FMI) a rappelé l'importance d'accentuer la progressivité de l'impôt sur le revenu²⁰. S'interrogeant sur la proportionnalité qu'il conviendrait d'établir les taux d'imposition marginaux (et moyens) et les revenus, le FMI a indiqué que la « théorie de la fiscalité optimale recommande des taux marginaux d'imposition nettement plus élevés que les taux actuels, qui ont tendance à diminuer, pour ceux qui perçoivent les plus hauts revenus ». Le FMI s'est demandé si une progressivité moins marquée pourrait être une réponse aux craintes liées aux effets potentiellement négatifs de la progressivité sur la croissance et il en est arrivé à la conclusion suivante : « Les résultats empiriques ne valident pas cet argument, du moins pour des niveaux de progressivité qui ne sont pas excessifs. Par conséquent, les pays développés dont l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) est relativement peu progressif ont peut-être la possibilité de relever les taux marginaux d'imposition supérieurs sans entraver la croissance économique. Différents types d'impôts sur la fortune peuvent aussi être envisagés » (2017 : 2). Il est évident que, pour établir dans quelle mesure ce constat peut s'appliquer, c'est-à-dire pour évaluer le niveau de progressivité pouvant être appliqué dans un système fiscal, il faut prendre en compte non pas simplement les taux d'imposition marginaux ou effectif, mais considérer, en amont, les diverses formes de dépenses fiscales (exemptions, déductions), d'« optimisation fiscale » ou encore d'évasion fiscale, auxquelles ont plus proportionnellement recours les hauts revenus²¹. Le FMI rappelle également que les « investissements dans l'éducation et la santé peuvent contribuer à réduire les inégalités de revenus à moyen terme, à remédier à la persistance de la pauvreté d'une génération à l'autre, à améliorer la mobilité sociale et, à terme, à favoriser une croissance durable et inclusive. Pour autant, les services d'éducation et de santé de nombreux pays présentent encore de grosses lacunes » (2017 : 4).

Enfin, sur la question des taxes à la consommation, certaines études empiriques montrent qu'elles sont régressives. À titre illustratif, en Grande-Bretagne, les taxes à la consommation comptaient pour 13 % du revenu brut des ménages en 2008, mais elles accaparaient plus de 25 % des revenus bruts du premier quintile contre moins de 10 % des revenus bruts du dernier quintile. Aux États-Unis, on estime que la proportion du revenu accaparé par les taxes à la consommation chez les ménages pauvres est huit fois plus élevée que chez les ménages n'étant pas à faible revenu (OCDE 2012). Même si plusieurs biens consommés par la population à faible revenu au Québec ne sont pas taxés comparativement à ce qui est observé en Grande-Bretagne et aux États-Unis, on peut quand même se questionner sur l'impact d'une telle augmentation sur les moins nantis de notre société.

En somme, les quelques exemples présentés témoignent de la complexité de l'évaluation des retombées d'un changement sur le plan du dosage des modes d'imposition, notamment pour les plus démunis de notre société. Certes, d'autres avenues en matière de dosage des modes d'imposition et des répercussions possibles d'un tel changement sur la pauvreté et les inégalités de revenus auraient pu être abordées dans cette section (augmentation du taux d'imposition pour les sociétés proposé par Stiglitz en 2014, par exemple). Toutefois, notre propos n'était pas tant de faire un bilan exhaustif des propositions existantes, mais plutôt de montrer qu'il existe différentes options qui s'appuient sur divers courants de pensée, qui conduisent à des recommandations favorisant l'équité dans notre société et qui se distinguent à maints égards.

20 Fonds monétaire international, *Moniteur des finances publiques* : résumé analytique, octobre 2017, <http://www.imf.org/fr/Publications/FMI/Issues/2017/10/05/fiscal-monitor-october-2017>.

21 Fonds monétaire international, *Moniteur des finances publiques* : résumé analytique, octobre 2017, <http://www.imf.org/fr/Publications/FMI/Issues/2017/10/05/fiscal-monitor-october-2017>.



CONCLUSION

Depuis plusieurs décennies, la relation entre croissance économique et pauvreté fait l'objet de nombreuses recherches. Alors que la croissance économique était perçue comme le facteur ayant le plus d'impact sur la pauvreté dans les années 1960 et 1970, il s'avère que d'autres facteurs susceptibles de l'influencer sont apparus sur l'écran radar au fil des décennies suivantes. Les études plus récentes ont en effet permis de mettre en lumière d'autres facteurs ayant influencé la pauvreté. Ainsi, au-delà de la simple croissance économique, il est notamment ressorti que la croissance des revenus de travail, tout comme l'accroissement des inégalités de revenus, a joué un rôle prépondérant dans l'évolution de la pauvreté. Compte tenu de l'importance de bien comprendre la relation entre la croissance économique et la pauvreté, dans une ère où la pierre d'assise des nombreuses mesures ou stratégies pour lutter contre la pauvreté s'articule autour de l'intégration au marché du travail, il nous est apparu approprié de revisiter cette question.

Nos résultats indiquent que les facteurs qui agissent sur le taux de faible revenu ont une portée différenciée tout en ayant évolué au fil des années. Nos résultats montrent bien que la relation de causalité entre croissance économique et réduction de la pauvreté n'est pas aussi univoque que ce qu'il est généralement admis et qu'elle a évolué au fil des décennies.

Bien que la conjoncture économique ait eu un impact sur la pauvreté, on remarque que l'évolution du revenu de marché est également un facteur qui a été déterminant en ce qui a trait à l'évolution du taux de faible revenu, tout comme l'accroissement des inégalités de revenus. En fait, selon nos estimations, n'eût été la recrudescence des inégalités de revenus, on aurait pu observer à certains moments une diminution encore plus importante du taux de faible revenu, notamment pour la période allant de 1993 à 2014.

Également, nos résultats semblent soutenir la thèse voulant que la croissance soit essentielle pour réduire la pauvreté, à la condition que la répartition des revenus reste plus ou moins constante. C'est donc dire que la croissance économique et l'augmentation de la richesse qui l'accompagne demeurent des éléments importants pour lutter contre la pauvreté, mais que leur effet peut être contrecarré par une augmentation des inégalités de revenus, tel qu'en témoignent nos résultats.

En somme, nos résultats suggèrent clairement que la sensibilité à long terme n'est pas dans les mêmes proportions pour chacune des variables explicatives que nous avons retenues. C'est donc dire que nos résultats montrent clairement qu'une amélioration des conditions économiques peut ne pas se traduire par un recul du taux de faible revenu si cette embellie est accompagnée d'une hausse des inégalités de revenus, par exemple.

La pauvreté étant multidimensionnelle, plusieurs facteurs autres que la croissance économique peuvent l'influencer. Nous nous sommes ainsi intéressés à l'impact de l'évolution de la composition des unités familiales sur le taux de faible revenu au fil du temps. Nos résultats indiquent que, si la composition des unités familiales avait été constante de 1976 à 2014, le taux de faible revenu aurait été de 7,6 %, soit de 2,3 points de pourcentage de moins (ce qui représente 158 600 personnes en moins).

Enfin, compte tenu de l'impact de la redistribution des taxes perçues et des transferts gouvernementaux sur le filet social et de l'importance de celui-ci pour les plus démunis de notre société, nous nous sommes intéressés au courant de pensée selon lequel accroître la tarification des services et des taxes à la consommation viendrait compenser les pertes qu'entraînerait pour le gouvernement une baisse de l'impôt sur le revenu des particuliers, qui est à l'origine de la proposition présentée dans le rapport de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise. Même si les résultats des travaux de la Commission pointent en direction d'une hausse globale de la richesse collective à la suite de la mise en place des recommandations formulées, certaines questions demeurent, cela au sein même de la mouvance majoritaire en économie. En effet, tel que le soulignent certaines études, on peut s'interroger sur l'impact de tels changements fiscaux sur la distribution des revenus, notamment en ce qui concerne les quintiles inférieur et supérieur. En effet, de tels changements pourraient avoir un impact sur les plus démunis de notre société. Or, cet aspect n'a pas été abordé en profondeur dans le rapport et aurait mérité qu'on s'y attarde compte tenu du nombre de personnes à faible revenu. En fait, les travaux récents montrent que la diminution de l'impôt sur le revenu au profit d'une taxation accrue de la consommation aurait bel et bien un impact positif sur la croissance économique, mais un impact négatif sur les inégalités de revenus. Dès lors, même s'il existe un bien-fondé sur lequel s'appuient les recommandations de la Commission, ce type de résultat milite donc en faveur d'une plus grande transparence, notamment en regard de la méthodologie employée et des hypothèses sur lesquelles repose l'analyse qui l'a menée à faire ces recommandations, d'autant plus que d'autres avenues auraient pu être privilégiées. En outre, une étude plus approfondie des répercussions d'une réforme telle que celle proposée sur les plus démunis de notre société pourrait permettre d'obtenir un éclairage intéressant sur la question.

On a vu également que les recommandations de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise ou, plus largement, les travaux questionnant les choix s'établissant entre efficience et équité, s'inscrivent dans le cadre d'une approche en économie qui, bien que majoritaire, est loin de constituer l'unique référent théorique dans cette discipline. Ainsi, d'autres courants de pensée mènent à des recommandations qui sont, à certains égards, fortement divergentes de celles formulées par la Commission. Elles sont faites par des économistes qui conçoivent les politiques fiscales comme un moyen de favoriser le développement économique en passant par l'institution de la solidarité entre les diverses classes de revenus ou qui analysent les logiques du capitalisme de manière intégrée (renforcement majeur de la progressivité de l'impôt sur le revenu des particuliers et des services publics, rehaussement de l'impôt des sociétés, etc.). S'ajoutent enfin des contributions d'économistes qui viennent complexifier davantage la palette des options existantes. Figurent entre autres parmi ces dernières l'instauration d'un impôt sur le capital, ce qui ferait en sorte que le rendement du capital se trouve à un niveau qui s'apparente à celui du rendement du travail. Ceci réduirait les inégalités et favoriserait une croissance soutenue, car selon les tenants de cette proposition, c'est la population qui se retrouve parmi les quintiles supérieurs du revenu qui détient le capital.

En somme, les divergences de points de vue quant aux politiques à mettre en œuvre pour favoriser une croissance ou un développement économique bénéficiant à l'ensemble de la société témoignent de la complexité de l'évaluation des retombées d'un changement sur le plan du dosage des modes d'imposition, notamment pour les plus démunis de notre société, mais, plus encore, de celle de l'éventail des options de réforme, qui s'élargit considérablement dès que s'ouvre celui des cadres théoriques considérés.



BIBLIOGRAPHIE

AARON, Henry (1967). "The Foundations of the 'War on Poverty' Reexamined", *American Economic Review*, vol. 57, décembre, p. 1229 à 1240.

ANDERSON, W. H. Locke (1964). "Trickling Down : The Relationship Between Economic Growth and the Extent of Poverty Among American Families", *Quarterly Journal of Economics*, vol. 78, novembre, p. 511 à 524.

ATKINSON, Anthony B. (2016). « Inégalités », Paris, Seuil.

BÉNICOURT, Emmanuelle et Bernard GUERRIEN (2008). *La théorie économique néoclassique. Microéconomie, macroéconomie et théories des jeux*, Paris Coll. Grands Repères, éd. La Découverte.

BLANK, Rebecca M. et David CARD (1993). "Poverty, Income Distribution and Growth : Are They Still Connected?", *Brookings Papers on Economic Activity*, 2, p. 285 à 339.

BLANK, Rebecca M. et Alan S. BLINDER (1986). "Macroeconomics, Income Distribution and Poverty", ch. 8 dans *Fighting Poverty; What Works and What Doesn't*, Sheldon Danziger and Daniel Weinberg (éds), Harvard University Press, Cambridge, MA, p. 180 à 208.

BOURGUIGNON, François (2003). "The growth elasticity of poverty reduction : explaining heterogeneity across countries and time periode", publié dans *Growth and Inequality*, MIT press, p. 3-26.

BOURGUIGNON, François (2004). « Le triangle pauvreté – croissance – inégalités », *Afrique contemporaine* n° 3, p. 29-56.

BUSH, Paul D. (1993). "The Methodology of Institutional Economics: A Pragmatic Instrumentalist Perspective", dans M. R. Tool, *Institutional Economics: Theory, Method, Policy*, Boston, Kluwer Academic Publishers, p. 59-107.

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (2009). *Prendre la mesure de la pauvreté : proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès au Québec*, Québec, 75 p.

CINGANO, Federico (2014). "Trends in Income Inequality and its Impact on Economic Growth", *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 163, OECD Publishing.

Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2016). *Réformer la fiscalité pour tendre vers un Québec sans pauvreté*, Québec, 43 p.

COMMONS, John Rogers (1934). "Institutional Economics. Its Place in Political Economy", New Brunswick et London, Transaction Publishers, 1990, vol. 2.

COUSINEAU, Jean-Michel (2009). *Les déterminants macroéconomiques de la pauvreté : Une étude de l'incidence de la pauvreté au sein des familles québécoises sur la période 1976-2006*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 39 p.

CUTLER, David M. et Lawrence F. KATZ (1991). "Macroeconomic Performance and the Disadvantaged", *Brookings Paper on Economic Activity*, vol. 2.

DUCLOS, Jean-Yves et Sami BIBI (2010), "A comparison of the poverty impact on transfers, taxes and market income across five OECD countries", *Bulletin of Economic Research*, vol. 62, n° 4, p. 387-406.

DUCLOS, Jean-Yves et Sami BIBI (2011), *L'effet des prélèvements fiscaux et des transferts aux particuliers sur la pauvreté au Québec et au Canada*, Canadian public policy – Analyse de politiques, vol. 37, no. 1, 24 p.

FREEMAN, Richard B. (2001). "The Rising Tide Lifts...?", ch. 3 dans *Understanding Poverty*, Sheldon Danziger et Robert Haveman (éds), Russell Sage Foundation et Harvard University Press, New York et Cambridge, MA, p. 97 à 126.

GALBRAITH, John Kenneth (2004). « Les mensonges de l'économie », Paris, Grasset.

GALLAWAY, Lowell E. (1965). "The Foundations of the 'War of Poverty'", *American Economic Review*, vol. 55, mars, p. 122 à 131.

GILL, Louis (2006). « Rembourser la dette publique : la pire des hypothèses », Montréal : Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM.

GISLAIN, Jean-Jacques, (2003). « L'émergence de la problématique des institutions en économie ». Cahiers d'économie politique, n° 44, L'Harmattan, p. 19-50.

GISLAIN, Jean-Jacques (2017). « Futurité, la temporalité économique chez J. R. Commons », *OEconomia* [En ligne], vol.7 n° 2. [<http://journals.openedition.org/oeconomia/2696>]

GOTTSCHALK, Peter et Sheldon DANZIGER (1985). "A Framework for Evaluating the Effects of Economic Growth and Transfers on Poverty", *American Economic Review*, vol. 75 (1), mars.

GUERRIEN, Bernard, (1999). « La théorie économique néoclassique », Paris Coll. Repères, éd. La Découverte, 2 tomes.

HIRSH, Barry T. (1980). "Poverty and Economic Growth : Has Trickle Down Petered Out", *Economic Inquiry*, janvier, p. 151 à 198.

HIRSH, Barry T. (1985), "Poverty Transfers and Economic Growth", *Public Finance Quarterly*, vol. 13, n° 1, janvier, p. 81 à 98.

HOANG-NGOC, Liêm (2007), *Vive l'impôt !*, Paris, Grasset.

HOYNES, Hilary W., Marianne E. PAGE et Ann HUFF STEVENS (2006). "Poverty in America : Trends and Explanations, *Journal of Economic Perspectives*", vol.20, n° 1, hiver 2006, p. 47-68,

JENNINGS, Ann L. (1993). "Public or Private? Institutional Economics and Feminism", In M. A. FERBER et J. A. NELSON (ed). *Beyond Economic Man, Feminist Theory and Economics*, Chicago: The University of Chicago Press, p.111-129.

LEMELIN, André et Luc SAVARD (2016). *Réforme fiscale : Quel rôle pour les modèles d'équilibre général calculable?*, Actualité économique, 36 p.

MAKDISSI, Paul et Quentin WODON (2004). "Measuring poverty reduction and targeting performance under multiple government programs", *Review of Development Economics*, vol. 8, p. 573-582.

MAKDISSI, Paul, Yannick THERRIEN et Quentin WODON (2006). *L'impact des transferts publics et des taxes sur la pauvreté au Canada et aux États-Unis*, L'actualité économique, vol. 82, p. 377-394.

MOREL, Sylvie (2010). « L'économie du travail commonsienne : l'analyse transactionnelle de la relation salariale », *Revue Interventions économiques* [En ligne], n° 42. [<http://interventionseconomiques.revues.org/1254>]

MOREL, Sylvie (2012). « Baisser l'impôt des plus riches : une réorientation s'impose », dans Élie, B. et C. Vaillancourt (coord.), *Sortir de l'économie du désastre, austérité, inégalités, résistances*, Réseau pour un discours alternatif sur l'économie, Éditions M, Montréal, p. 91-103.

NELSON, Julie A. (2003). "Confronting the Science/Value Split : Notes on Feminist Economics, Institutionnalism, Pragmatism and Process Thought". *Cambridge Journal of Economics*, n° 27, p. 49-64.

OCDE (2005). "Economic growth and poverty reduction: measurement and policy issues", OECD Publishing, Paris, p. 55.

OCDE (2008). "Growing Unequal? Income Distribution and Poverty in OECD Countries", OECD Publishing, Paris.

OCDE (2011). "Divided We Stand: Why Inequality Keeps Rising", OECD Publishing, Paris.

OCDE (2012). "Less Income Inequality and More Growth – Are they Compatible?", Part 5, Poverty in OECD

OECD (2015). "In It Together: Why Less Inequality Benefits All", OECD Publishing, Paris.

PAQUET, A. (1994). "A Guide to Applied Modern Macroeconometrics", Document technique #1, CREFÉ, Université du Québec à Montréal.

PERL, Lewis J. et Loren, M. SOLNICK (1971). "A Note on 'Trickling Down', *Quarterly Journal of Economics*", vol. 85, février, p. 171 à 178.

PIKETTY, Thomas (2013). « Le Capital au XXI^e siècle », Paris, Seuil

POWERS, E. T. (1995). "Growth and Poverty Revisited", *Economic Commentary*, Federal Reserve of Cleveland, 15 avril.

RAMSTAD, Yngve (1998). "Commons's Institutional Economics : A Foundation for the Industrial Relations Field?", in P. B. Voos (ed), *Industrial Relations Research Association (IRRA) Series, Proceedings of the Fiftieth Annual Meeting*, vol. 1, Madison, IRRA, p. 308-319.

STIGLITZ, Joseph E. (2014). "Reforming taxation to Promote Growth and Equity", *Roosevelt Institute*, 28 p.

THORNTON, James R., Richard J., AGNELLO et Charles R., LINK (1978). "Poverty and Economic Growth : Trickling Down Peters Out", *Economic Inquiry*, vol. 16, juillet, p. 385 à 393.

TOOL, M. R. (1994). "An Institutional Mode of Inquiry: Limitations of Orthodoxy", in P. A. Klein (ed.), *The Role of Economic Theory*, Kluwer, Dordrecht, p. 197-227.

TOBIN, James (1994). "Poverty in Relation to Macroeconomic Trends, Cycles, and Policies", ch. 6 dans *Confronting Poverty*, Sheldon Danziger, Gary Sandefur et Daniel Weinberg, Russel Sage Foundation et Harvard University Press, New York et Cambridge, MA, p. 147 à 167.

ANNEXE 1

La spécification du modèle repose sur un modèle à correction d'erreur (MCE). Ce choix s'explique par le fait que le taux de faible revenu et le taux de chômage sont co-intégrés et que l'utilisation d'une telle spécification nous évite d'estimer les variables en différence première puisqu'elles ne sont pas stationnaires et d'induire des corrélations fortuites lorsqu'estimées en niveau. Bien que la différenciation des séries permette d'éviter ce problème, elle présente l'inconvénient d'effacer toute l'information sur les relations stables de long terme qui peuvent exister entre le niveau des variables. Or, il arrive que de telles relations existent et qu'on doive les prendre en compte. Sous certaines conditions, une représentation en quelque sorte intermédiaire entre l'estimation en niveau et celle en différence première, le MCE, permet de capter les relations de niveau entre les variables sans présenter de problèmes pour les propriétés des estimateurs. Dans un MCE, la variable dépendante est en différence première, mais on trouve comme variables explicatives certaines variables en niveau. Conceptuellement, des variables sont co-intégrées lorsqu'elles tendent à conserver des proportions fixes à long terme en dépit du fait qu'elles subissent toutes deux des chocs qui les influencent de façon permanente.

Afin d'illustrer l'avantage que représente le MCE, supposons deux variables, x et y , qui sont toutes deux intégrées d'ordre un, noté $I(1)$. Supposons aussi que la représentation adéquate de la relation fonctionnelle entre les deux variables est celle d'une fonction de transfert entre x et y de la forme :

$$y_t = c + \rho_1 y_{t-1} + \varphi_0 x_t + \varphi_1 x_{t-1} + \varepsilon_t \quad (1)$$

Ici, y peut représenter le taux de faible revenu et x , une influence exogène qui a un effet immédiat ainsi qu'un effet retardé sur y , de sorte que y cause x au sens de Granger. Ainsi, x pourrait représenter le taux de chômage. Tel que montré notamment dans Paquet (1994), quelques transformations permettent de réécrire ce modèle sous la forme d'un MCE. On obtient ceci :

$$\Delta y_t = c + (\rho_1 - 1)(y_{t-1} - \beta_1 x_{t-1}) + \varphi_0 \Delta x_t + \varepsilon_t \quad (2)$$

Le coefficient β_1 est ici le multiplicateur de long terme donnant l'effet final de x sur y , et qui correspond à l'expression algébrique suivante : $\beta_1 / (\varphi_0 + \varphi_1) / (1 - \rho_1)$. Notons que les représentations (1) et (2) sont parfaitement équivalentes et qu'on peut retrouver les coefficients de (1) en estimant (2). La forme de l'équation (2) est cependant intéressante, car elle permet de mieux distinguer les relations de court terme de celles de long terme.



Comme nous l'avons déjà indiqué, estimer l'équation (1) par les moindres carrés ordinaires pose problème, car cela met en relation deux variables $I(1)$. Dans l'équation (2), par contre, la difficulté vient du fait qu'on trouve à gauche une variable $I(0)$, alors que la partie de droite contient deux variables $I(1)$. Néanmoins, il est possible que la partie de droite soit stationnaire et capte correctement les mouvements de Δy_t . En effet, si y et x sont des variables co-intégrées, il existe une combinaison linéaire de ces deux variables qui est stationnaire. Cette combinaison est appelée relation de co-intégration. Lorsqu'une telle relation existe entre x et y , elle implique que les deux variables partagent la même tendance stochastique.

La relation de co-intégration indique le lien de long terme qui existe entre le niveau des deux variables. La déviation par rapport à ce niveau de long terme, appelée l'erreur de co-intégration, est mesurée par $y_{t-1} - \beta_1 x_{t-1}$ dans l'équation (2). Cette erreur est stationnaire, de sorte que l'équation peut être estimée par les moindres carrés ordinaires, les estimateurs suivant une loi standard. L'équation (2) est dite balancée car l'ordre d'intégration des variables apparaissant dans l'équation est identique. Le coefficient multipliant l'erreur de co-intégration, qui est $\rho_1 - 1$, indique le poids de la relation de co-intégration dans la détermination du changement de y_t . Ce poids s'interprète comme la vitesse d'ajustement vers la valeur stable de long terme. Ainsi, plus $\rho_1 - 1$ est proche de 1, plus la variable retourne rapidement à sa valeur d'équilibre de long terme. À l'opposé, le retour à l'équilibre est lent lorsque $\rho_1 - 1$ est proche de 0.

La forme finale de la spécification retenue est une réécriture de l'équation 2, dans laquelle la relation de co-intégration n'est pas imposée au modèle. Ce choix s'explique par le fait que nous nous intéressons plus particulièrement aux différentes variables qui pourraient avoir eu un impact sur le taux de faible revenu et non seulement à la relation de co-intégration identifiée entre le taux de faible revenu et le taux de chômage.

MEMBRES

DU COMITÉ DE DIRECTION DU CEPE

Présidente

Céline Bellot, professeure titulaire
École de travail social, Université de Montréal

Marc De Koninck, organisateur communautaire

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale
et président du Comité de développement social de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches

Marco de Nicolini, directeur par intérim

Direction de la recherche, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Jérôme Martinez, chef d'unité scientifique

Institut national de santé publique du Québec

Sylvie Morel, professeure titulaire

Département des relations industrielles, Université Laval

Amélie Quesnel-Vallée, professeure agrégée

Département de sociologie et Département d'épidémiologie, de biostatistique et de santé au travail,
Université McGill

Luc Savard, professeur titulaire

Département d'économie, Université de Sherbrooke

Valérie Saysset, directrice générale

Recherche, évaluation et statistiques, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Anne-Marie Séguin, professeure chercheure

Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation Culture Société



